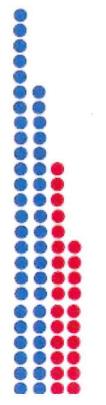
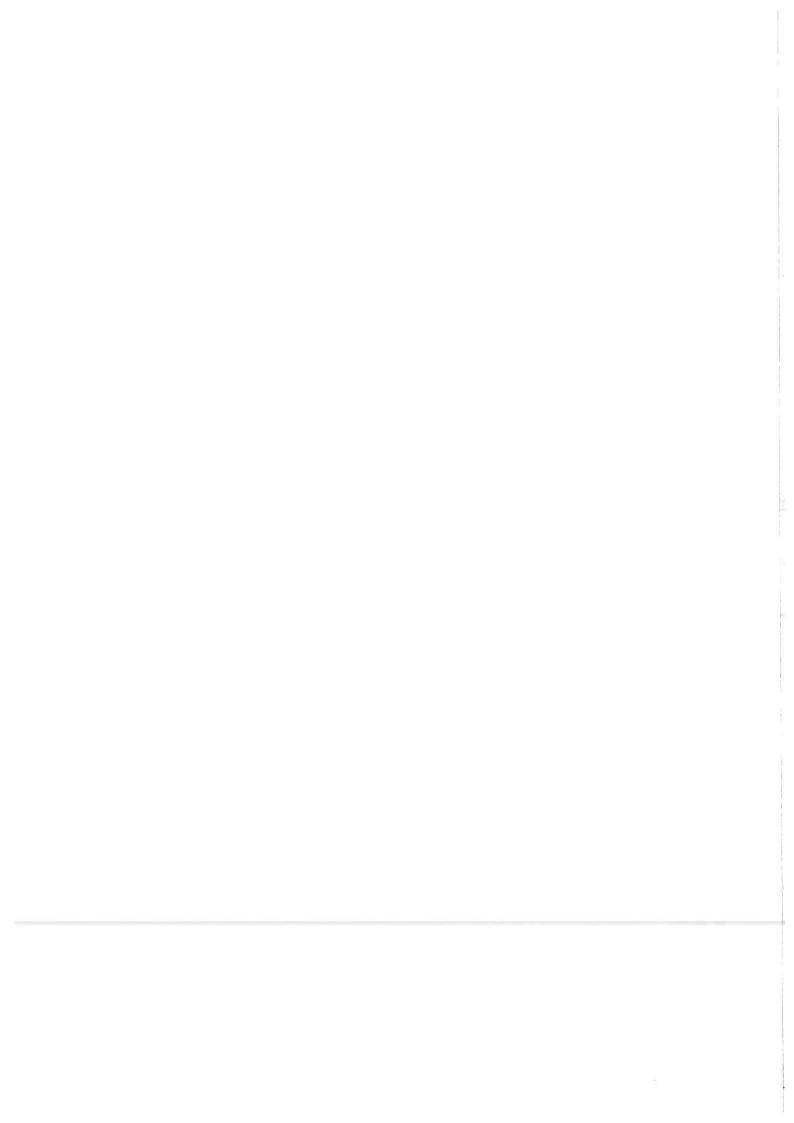


# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

8 février 2024









#### PROCÈS-VERBAL SÉANCE N°1 – CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024

#### 1ère SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à 20 heures 07, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le premier février deux mille vingt-quatre s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

#### Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Madame Corinne GUYOT, Monsieur Frédéric VANNSON, Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Léna COCO, Adjoints au Maire.

Madame Stéphanie GASPARD, Madame Katleen ALBERTINI, Madame Jacqueline LAQUAIS, Madame Céline SUEUR, Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Wendy LONCHAMPT, Madame Pascale MICHON-TOULY, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Monsieur François CORRIERI, Conseillers Municipaux.

#### Arrivés en cours de séance :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal, est arrivé à 20h10, Madame Ligia JARDIM, Conseillère Municipale, est arrivée à 20h11, Monsieur Pierre SEGUIN, Adjoint au Maire, est arrivé à 20h33.

#### Absents ayant donné procuration :

Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Corinne GUYOT.

Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Françoise FERNANDES,

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Pierre SEGUIN, Madame Bernadette BARBEAU, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Philippe DE FRUYT,

Monsieur Gonzague DEMEULENAERE, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur François CORRIERI,

#### Absents:

Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal, Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal.

#### Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Adjointe au Maire

→ Élue à l'unanimité

#### Secrétaires adjointes :

Mesdames DELLAVALLE et DI MARIO

→ Élues à l'unanimité

#### **INFORMATION DE M. le Maire**

#### M. le MAIRE

La séance est ouverte. Je vous propose de faire une petite intervention à laquelle suivra une présentation du groupe ADP qui est présent aujourd'hui pour nous présenter le projet qui est actuellement en enquête publique.

Avant de leur laisser la parole, je souhaitais repréciser certains points et le déroulé d'une enquête publique. Nous avons eu certains avis déjà qui ont été enregistrés de façon manuscrite ou dématérialisée sur le site dont un que je vais lire qui prouve bien que la procédure n'est pas maîtrisée par tout le monde, c'est donc pour cela que je souhaite faire un propos introductif pour réexpliquer la procédure d'une enquête publique.

Un message sur l'enquête publique a été envoyé, adressé à Monsieur le Préfet : « Je viens vers vous pour signaler un évènement qui me semble très indésirable. Monsieur le Maire de Wissous nous demande à nous, élus, de nous prononcer sur une délibération concernant l'acceptation du projet du parc d'activités des Avernaises lors du Conseil Municipal du 8 février 2024 alors même que l'enquête publique concernant ce projet doit se terminer le 13 février prochain, soit une semaine plus tard. C'est un véritable mépris de nos institutions, du rapport du commissaire enquêteur dont nous ne tiendrons nullement compte ainsi que des avis et réserves donnés par les personnes publiques et autres. Je vous remercie de bien vouloir rétablir un respect des institutions et du travail des intervenants dans cette enquête. Très cordialement. », signé Madame MICHON-TOULY.

Mesdames et Messieurs les élus, comme vous le savez, une enquête publique sur le projet du parc d'activités des Avernaises a démarré le 8 janvier dernier. Cette enquête se termine le 13 février prochain. L'enquête publique est une procédure réglementaire qui s'applique aux projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Ses objectifs sont d'informer le public et de recueillir son avis sur le projet, ses bénéfices et ses modalités de réalisation. Dans le cadre du projet du parc des Avernaises, l'enquête publique porte sur l'obtention de l'autorisation environnementale du projet. Elle est menée sous l'égide d'un commissaire enquêteur indépendant désigné par le tribunal administratif de Versailles. Elle se compose d'un Président, Monsieur RIOU et de deux commissaires enquêteurs, Messieurs LAMARCHE et BOHL.

La commission d'enquête veille au bon déroulement de l'enquête et à la bonne information du public, recueille les observations du public. La commission d'enquête est la seule à pouvoir décider d'organiser une réunion publique d'information et d'échange, ce que nous appelons une RIE, conformément à l'article 23-17 du Code de l'environnement.

La commission le fait lorsque l'importance ou la nature du projet le rend nécessaire si les informations fournies dans le dossier sont insuffisantes et si la publicité faite sur l'enquête est insuffisante.

Dans un souci de transparence, j'ai demandé dès le premier jour à la commission d'enquête d'organiser une réunion publique ce que celle-ci n'a pas estimé nécessaire dans son organisation. Après mon insistance, le commissaire enquêteur a par contre accepté l'organisation d'une présentation auprès des membres du Conseil Municipal à la marge de l'enquête publique à deux conditions : qu'il n'y ait pas de communication auprès des administrés pour ne pas flouer l'enquête publique et que le public ne soit pas invité au

préalable. Il n'y a donc pas eu d'information de la commune sur la tenue de cette séance et la présentation qui vous sera faite.

C'est pourquoi je propose de faire cette présentation en suspension de séance du Conseil Municipal. Pour rappel, le public a la possibilité de prendre connaissance du projet dans le dossier d'enquête publique disponible dans les locaux du CTM ou sur le site de l'enquête publique, de poser des questions à la commission d'enquête, de donner son avis sur le projet, de participer aux permanences qui sont organisées au CTM. Je rappelle que la commission d'enquête est l'autorité compétente pour informer le public et que la commune a largement relayé l'information sur l'enquête publique avec un article sur la gazette du mois de janvier – février, des messages sur les panneaux lumineux, des publications sur les réseaux sociaux, une page dédiée sur le site de la Ville.

Après l'enquête publique, la commission d'enquête rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête, soit 30 jours après la clôture de l'enquête, rend un avis sur le projet objet de l'enquête, assorti ou non de réserves ou de recommandations. Le groupe ADP, porteur du projet, répond aux conclusions du commissaire enquêteur. Enfin, les Préfets se prononcent sur l'obtention de l'autorisation environnementale du projet sur la base du rapport du commissaire enquêteur, car je le rappelle la commune n'a pas le pouvoir de donner une autorisation environnementale, mais peut simplement émettre un avis au même titre que tous les administrés. Un avis favorable du Préfet permet le lancement de l'opération avec notamment la possibilité pour le porteur de projet de disposer des permis de construire qui sont par contre la compétence de la commune.

J'ai été un peu long, mais je tenais à rappeler le cadre. En effet, les remarques qui circulaient depuis quelques jours montrent bien que celui-ci n'a pas été très clair pour tout le monde. Je laisse maintenant la main au groupe ADP pour faire leur présentation. Je reprécise juste qu'une fois que l'enquête publique se termine, le Conseil Municipal doit se réunir dans les 15 jours qui suivent pour permettre au commissaire enquêteur d'établir son rapport dans les 30 jours. Nous ne pouvons pas émettre d'avis après la transmission du rapport du commissaire enquêteur.

#### M. DE FRUYT

Je n'ai pas bien compris pourquoi l'ordre du jour n'est pas suivi.

#### M. LE MAIRE

Je peux faire des suspensions de séance ce que je souhaite faire, car certaines personnes n'ont soi-disant pas eu assez d'informations, je souhaite donc faire une suspension de séance pour laisser le groupe ADP présenter le projet des Avernaises qui est un projet majeur pour la Ville. J'ai souhaité que le Conseil soit fait avant la clôture du commissaire enquêteur parce que cela laisse à chacun l'occasion d'y laisser des remarques supplémentaires ou concernant le projet.

#### M. TOULY

Excusez-moi, c'est vous qui avez fait l'ordre du jour, la première question n'est pas celle-là, mais l'approbation du précédent Conseil. Si vous pouvez donc respecter ce que vous avez vous-même fait et si vous vouliez informer la population, il fallait le faire bien en amont puisqu'il y a 820 pages, vous imaginez que les gens qui sont là et viennent éventuellement pour cela vont savoir de quoi nous parlons. Vous respectez donc d'abord ce que vous avez fait comme ordre du jour que vous nous avez envoyé 5 jours avant, respectons ce que vous avez et nous reviendrons à la question que vous souhaitez. Sinon, vous faites ce que vous voulez à ce moment-là!

#### M. LE MAIRE

Merci pour votre remarque. Je suis la police de l'Assemblée, je fais donc une suspension de séance et vous avez dit ouvertement que nous avons la chance d'avoir du monde ce soir, je pense que cette présentation peut intéresser beaucoup de monde, cela intéresse tous les Wissoussiens. Il est donc important que cette présentation soit faite en début de séance pour permettre aux personnes qui viennent présenter le projet de quitter l'assistance et nous laisser aborder les autres points dans l'ordre du jour tel que je l'aie effectivement rédigé.

#### M. TOULY

Concernant vos propos, nous avons demandé, M. DE FRUYT et moi-même séparément aux trois commissaires enquêteurs que nous avons rencontrés à Parais-Vieille-Poste et à Wissous au CTM parce que, dans la gazette de Wissous dans votre information, vous aviez oublié le lieu; nous avons donc demandé une prolongation de cette enquête puisque nous sommes le 8 et ce sera définitif le 13. Nous sommes allés voir quelques personnes des gens qui sont directement impactés, c'est-à-dire le quartier La Fraternelle qui n'est au courant de rien du tout. Nous avons donc demandé une prolongation pour qu'une réunion publique se passe dans le cadre de l'enquête publique. Nous avons donc demandé au commissaire enquêteur de voir avec la nouvelle Préfète de l'Essonne qui a été nommée avant-hier, de prolonger le délai pour que l'enquête publique se fasse en bonne et due forme et que la population qui le souhaite vienne.

Mettre cela avec ADP qui est partie prenante, je comprends qu'ADP va comprendre son projet, nous avons fait des remarques, la Commission Locale de l'Eau a fait des remarques, le Président de l'AMRAE a fait 16 recommandations, je suppose donc que tous ceux qui sont là et Madame COCO qui est la spécialiste de l'urbanisme est au courant.

Je pense donc qu'il faut d'abord que tout le monde soit au niveau, personne n'est au fait autour de la table, nous avons passé quatre réunions de plusieurs heures au CTM pour lire 820 pages et pour en tirer la substantifique moelle et vous pensez que 5 jours avant la fin de l'enquête publique, ADP va informer! Ce n'est même pas se moquer du monde même si je sais que vous vous moquez du monde de manière assez systématique. Je vous laisse faire.

#### M. LE MAIRE

Je ne vous laisse pas tenir de tels propos, M. TOULY. J'ai demandé dès le premier jour au commissaire enquêteur d'avoir une réunion publique. Même ADP était témoin puisque j'ai aussi fait une demande écrite aux porteurs de projet à l'époque, mais nous ne leur demanderons pas d'affirmer ou d'infirmer cela, mais le commissaire enquêteur a été sollicité dès le premier jour et vendredi dernier quand je les ai revus tous les trois en insistant, nous avons eu des mails d'échanges où il nous dit que ce n'est pas la peine puisque sur Athis-Mons, seules 30 personnes étaient intéressées ce que je trouvais suffisant de mon côté. Vous avez demandé un délai supplémentaire, c'est très bien ; néanmoins, si ce délai n'est pas accepté par le Préfet puisque comme vous l'avez précisé, ce n'est pas le Maire qui mène l'enquête publique, nous aurons de nouveau une enquête publique, c'est juste une information et je souhaite cette réunion publique que je demande depuis le départ et j'avais même demandé le fait de reporter l'enquête pour pouvoir faire une réunion publique ce qui n'était pas possible puisque c'était sur plusieurs communes et l'enquête publique devait avoir lieu sur plusieurs communes en même temps. Je fais donc maintenant la suspension de séance avec la présentation.

Comme je l'ai dit, cette présentation n'a aucune valeur formelle, ce n'est donc pas elle qui va annuler le Préfet s'il souhaite faire une réunion publique et s'il me pose la question, je réitérerai mes propos depuis le début concernant cette réunion que je pense essentielle au vu de l'importance du projet pour que tout le monde puisse comprendre la teneur du projet. La présentation de ce soir ne vient donc pas en remplacement de cette réunion publique.

#### **MME MICHON-TOULY**

J'ai un peu de mal à comprendre quel est l'objectif de notre avis puisque l'enquête publique n'est pas terminée, nous n'avons pas le rapport du commissaire enquêteur, je ne comprends donc pas l'objectif de cet avis.

#### M. LE MAIRE

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'avis qu'émet la commune est un avis comme tout administré, c'est pour cela qu'il doit être transmis dans les 15 jours maximum après la fin de l'enquête publique et c'est lié à tous les avis des administrés, des différents partenaires et de la mairie où le commissaire enquêteur fait son rapport. Nous ne pouvons pas émettre un avis après le rapport du commissaire enquêteur. C'est dans le rapport du commissaire enquêteur où il reprend toutes les remarques et il demande au porteur de projet, ADP dans ce cas, de répondre point par point sur les remarques qu'il jugera utiles et qui attendront une réponse.

Nous devons émettre un avis dans les 15 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le Conseil Municipal doit se réunir, c'est pour cela que ce soir, nous faisons la présentation par ADP, si vous avez des questions supplémentaires, des interrogations, des questions techniques, l'enquête publique est encore ouverte, certes pour 5 jours, mais le commissaire enquêteur est là le 13 au matin, que ceux qui veulent puissent le rencontrer s'ils le souhaitent pour poser des questions techniques. Normalement, nous positionnons le Conseil Municipal à la clôture de l'enquête publique dans les 15 jours, plus personne ne peut mettre de remarque sur le registre d'enquête publique; en vous le présentant ce soir et nous délibérerons ensuite en première délibération, si des personnes souhaitent appuyer les demandes de la commune ou mettre des questions techniques, ils pourront encore le faire jusqu'au 13 de façon matérielle ou dématérialisée. Le rapport du commissaire enquêteur ne vient qu'après, c'est vrai qu'il aurait été plus simple d'émettre un avis après, mais ce rapport est là pour répondre aux interrogations des administrés et de la commune.

#### M. TOULY

Aucun administré n'a répondu jusqu'à maintenant.

#### M. DE FRUYT

Aucune opposition à ce qu'ADP prenne la parole, je suis par contre surpris que vous ne vouliez pas le faire dans l'ordre du jour. Par contre, je comprends mal le document que nous avons sous les yeux qui est l'avis du Conseil Municipal entièrement rédigé avant qu'ADP ne prenne la parole. Où est donc la valeur ajoutée qu'ADP prenne la parole si l'avis est entièrement rédigé ? Entièrement rédigé alors qu'il ne nous a pas été présenté en Commission et qu'il apparaît maintenant. Que vous ne le communiquiez pas en Commission parce que vous estimez qu'il faut d'abord entendre ADP et nous le construisons sur place après la présentation, cela serait d'une certaine logique, mais avoir sur table un document fini qui n'existait pas au moment de la Commission et qui est préalable à l'intervention d'ADP, je ne comprends sincèrement pas la logique.

#### M. LE MAIRE

Il me semble que j'ai abordé pendant la Commission les points qui sont présents dans cette délibération. Vous m'avez demandé : « quels sont les remarques et les points ? », je les ai cités ceux qui sont évoqués ce soir, cela fera l'objet d'une délibération qui est la première délibération de ce soir qui sera présentée par Mme COCO qui a également lu les 800 pages. Vous avez demandé à ce qu'il y ait un projet, c'est un projet de délibération, je lève donc la séance et je laisse le groupe ADP présenter leur projet.

#### SUSPENSION DE SÉANCE de 20h26 à 21h08

#### **Mme COCO**

Je souhaite préciser que M. Stéphane ROBERT est arrivé à 20h10, Mme Ligia JARDIM est arrivée à 20h11 et M. Pierre SEGUIN qui a la procuration de M. CHAMP est arrivé à 20h33.

#### I/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2023 ET SON ANNEXE

M. le Maire souhaite apporter une précision concernant les remarques et demandes de correction pour l'approbation des procès-verbaux. En effet, il invite les élus et les habitants à se reporter au procès-verbal suivant, lorsque celui-ci est voté à la séance suivante, afin d'obtenir des précisions sur les remarques émises.

#### M. LE MAIRE

En introduction de ce procès-verbal, je tenais juste à repréciser que nous avions rajouté une phrase au paragraphe page 2 suite à des commentaires qui avaient eu lieu, qui précise bien : « M. le Maire souhaite apporter une précision concernant les remarques et les demandes de correction dans l'approbation des procès-verbaux. En effet, il invite les élus et les habitants à se reporter au procès-verbal suivant lorsque celui-ci a été voté en séance suivante afin d'obtenir les précisions et les remarques émises. » Si nous devions modifier à chaque fois, nous devrions repasser à deux Conseils tous les PV ce qui ne nous permettrait pas de pouvoir les communiquer rapidement. Nous avons donc décidé de mettre cette phrase-là dans tous les PV à venir pour prévenir les personnes que les remarques que vous pouvez faire comme ce soir pour ce procès-verbal seront à l'ordre du jour du Conseil de ce soir.

#### MME CORENWINDER

Deux remarques de forme sur le procès-verbal, la 1ère, je ne pensais pas que ma remarque sur l'humour de M. SEGUIN serait consignée, même si cela ne me dérange pas plus que cela. La 2ème est qu'il y a beaucoup de fautes d'orthographe et de grammaire, ne pourrait-on pas utiliser un correcteur orthographique et grammatical ? C'est un peu pénible.

#### M. LE MAIRE

Pour tout vous dire, à partir du procès-verbal de ce soir, nous changeons de prestataire puisque ses délais étaient trop longs. Vous avez reçu le procès-verbal vendredi, nous l'avions reçu le mardi. Nous changeons de prestataire à compter de ce soir parce qu'il fallait retaper beaucoup de choses et il y avait effectivement pas mal d'erreurs, nous ne comprenions pas forcément les phrases comme vous l'aviez souligné lors du dernier Conseil. Le dernier procès-verbal est succinct, mais compréhensible.

#### M. DE FRUYT

Dans le même esprit, je partage ce qui a été dit sauf que page 38, le problème est particulièrement aigu puisque le propos devient abscons. Vous dites ou on vous fait dire : « Je suis étonné des propos de M. DE FRUYT. Quand on a un stress traumatique et que je peux complètement concevoir, j'ai dû le rappeler à l'ordre. » Comme il n'y a pas mes propos rapportés préalablement, nous ne savons de quoi il s'agit et de mémoire, vous disiez dans vos propos que vous aviez dû rappeler à l'ordre l'intéressé. Or, nous lisons visiblement que c'est moi qui ai été rappelé à l'ordre pour des propos dont on ne sait rien ; ce n'est donc pour le moins pas très clair.

Deuxième point, c'est une question d'éclaircissement concernant la partie « annexe au procèsverbal », page 2, nous lisons : « l'agrandissement du Cucheron est principalement lié au besoin des associatives Wissoussiennes », est-ce une erreur de frappe ou est-ce la nouvelle position de la Municipalité? Nous avions cru comprendre jusqu'à présent que vous estimiez que l'agrandissement du Cucheron était nécessaire à la suite de l'arrivée du collège. C'est une question, je conçois que cela ne soit pas exactement un élément du procès-verbal.

#### M. LE MAIRE

Cela fera l'objet d'une délibération ce soir, les salles sont beaucoup trop petites, nous ne pouvons pas accueillir toutes les associations aujourd'hui à Wissous et le besoin est d'abord pour réunir toutes les associations Wissoussiennes en un lieu et le collège utilisera ces structures la journée quand il y a des créneaux qui sont d'autant plus disponibles que le soir ou le week-end où les associations se marchent un peu dessus et sont obligées de se restreindre en termes de créneaux horaires ou d'aller dans la salle de la Maison des Associations pour faire de la danse par exemple.

#### MME MICHON-TOULY

Je voulais seulement confirmer ce que disait Chantal CORENWINDER sur les fautes d'orthographe, mais si ce n'étaient que des petites fautes anodines, il y a vraiment de gros problèmes. Ce n'est pas possible que cela soit quelqu'un de professionnel. Un exemple : « M. le Maire invite les élus à se reporter », C-E pour « se reporter », c'est quand même grave, je n'imagine même pas que cela soit sa profession. Ensuite, c'est pareil un peu plus loin : « vous avez dit que vous porterez plainte », porterez : A-I ! C'est presque de l'illettrisme. Ces PV sont quand même une vitrine de la municipalité, je pense qu'il faut vraiment faire un effort là-dessus.

#### M. LE MAIRE

C'est pour cela que nous changeons effectivement de prestataire et au vu des délais impartis qui sont quand même relativement courts, nous avons demandé une réactivité au fameux prestataire et nous appliquons des pénalités s'il nous le transmet la veille de l'envoi du PV.

#### M. TOULY

Le propos de Gonzague n'est pas français non plus, il a dit que c'était un déni de démocratie, il est noté : « contre démocratie » ce qui ne veut pas dire grand-chose. Nous avons réécouté la bande.

#### M. LE MAIRE

Il est noté: « contre démocratique », nous ferons la modification.

#### Le procès-verbal adopté à l'unanimité comme suit :

Vote: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

#### II/DÉLIBÉRATIONS

#### URBANISME, TRAVAUX ET VOIRIE

1. <u>Autorisation environnementale pour le renouvellement de l'arrêté interpréfectoral autorisant le rejet dans l'orge des eaux pluviales de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly et le projet d'aménagement du parc d'activités des Avernaises de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste (Annexe D.1)</u>

Le projet du parc d'activités des Avernaises se situera au nord de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste, dans le département de l'Essonne. Situé au cœur d'un bassin de plus de 60 000 emplois au nord de l'aéroport, le projet prévoit la construction d'un parc d'activités comprenant des bâtiments multioccupants (accueillant plusieurs entreprises), et des lots individuels pour répondre aux besoins des entreprises du territoire. Localisé sur un site préaménagé, le parc des Avernaises offrira un quartier d'activités attractif, à destination des entreprises artisanales et industrielles de type « PME-PMI », en rupture avec les activités logistiques sur le territoire. Il sera développé selon des standards environnementaux exigeants. La superficie aménageable est de 22 hectares pour une surface de plancher de 88 000 m².

L'aménagement sera réparti de la manière suivante :

- 1/3 de bâti, environ 20 % de surface de bureaux et 80 % de surface d'activités
- 1/3 d'espaces de pleine terre avec des aménagements paysagers
- 1/3 de surface de voirie, stationnement.

Dans le cadre de ce projet, une enquête publique se déroule dans les communes concernées, du 8 janvier 2024 au 13 février 2024 inclus afin de recueillir les observations du public.

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE si les réserves sont levées, concernant la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'arrête inter-préfectoral autorisant le rejet dans l'orge des eaux pluviales de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly et le projet d'aménagement du parc d'activités des Avernaises de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste.

#### MME COCO

Je ne vais pas revenir sur la présentation qui vient d'être faite par les porteurs de projet, je vous propose par contre de vous exposer nos remarques.

En tout premier, sur l'avis de la MRAe, la commune partage l'avis délibéré par la MRAe le 26 juillet 2023 et a bien pris connaissance des réponses apportées par le maître d'ouvrage. La commune souhaite qu'une attention particulière soit portée aux recommandations suivantes :

- La recommandation n° 3 qui porte sur l'actualisation de l'étude d'impact. La commune souhaite l'actualisation de l'étude d'impact pour évaluer les pollutions, risques ou nuisances susceptibles d'être générés par les activités accueillies et cela avant le dépôt des permis de construire.
- Recommandations n° 4 et 5 portant sur le bruit : la commune souhaite que les émergences sonores liées au trafic aérien soient rajoutées à la modélisation de l'environnement acoustique du site.
- Recommandations n° 6 et 7 portant sur la pollution de l'air : les observations de la commune sur ces thématiques sont développées dans un paragraphe spécifique, j'y reviendrai juste après.
- Recommandations n° 8 et 9 sur le trafic routier : j'y reviendrai à la suite de mes lectures.
- Recommandation n° 10 sur le stationnement : la commune rejoint la MRAe dans sa recommandation sur le fait d'augmenter les places de stationnement pour les vélos dans l'objectif de favoriser ce mode de déplacement. Néanmoins, dans cette recommandation, la commune ne partage pas le fait de baisser le nombre de places de stationnement automobile.

La commune partage l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Bièvre en date du 28 juillet 2023 et a bien pris connaissance des réponses apportées par le maître d'ouvrage. Sur les autres thématiques et notamment sur la question des continuités écologiques, la commune demande qu'ADP acte de façon définitive que le terrain ouvert jouxtant le projet à l'Est soit préservé pour permettre le maintien d'un corridor écologique reliant la plateforme aéroportuaire à la plaine de Montjean.

#### M. LE MAIRE

C'est la remarque que faisait tout à l'heure M. TOULY, nous allons essayer de remettre la carte. C'est effectivement la partie verte qui n'est pas intégré aujourd'hui dans le projet. Nous souhaiterons que la préservation de ce terrain cela soit acté de façon définitive. Vous avez vu que l'enquête publique est faite pour un aménagement de plus de 10 hectares, donc sans la prise en compte de ce terrain, et que cela ne soit pas en divisant le projet et que cela soit bien ancré de façon définitive que ce terrain cela ne soit pas urbanisé.

#### M. DE FRUYT

Nous sommes d'accord, profitons-en! Je reviens quelques instants sur la présentation. Dans les éléments qui viennent de nous être dits il y a quelques minutes, on a le culot de nous expliquer que c'est un passage pour les oiseaux après nous avoir dit que tout était fait pour qu'il n'y ait pas d'oiseau sur les pistes, j'espère qu'il n'est pas au service commercial!

#### M. LE MAIRE

Ce qu'il a effectivement voulu dire, et c'est là-dessus que je joue pour que cela ne soit pas urbanisé, c'est que pour accéder à la plaine de Montjean, il y a un corridor écologique, je ne suis pas spécialiste, mais les oiseaux volent plus facilement où il n'y a pas de bâtiment que là où il y en a. L'objectif est donc, plutôt d'être obligé d'effrayer les oiseaux, qu'il y ait un couloir naturel qui conduise vers Montjean, mais pour cela il ne faut pas qu'il y ait de construction

demain. J'axe là-dessus, c'est l'objet de notre remarque ce soir, pour être sûr que cela ne soit jamais construit. Nous attendrons donc l'avis du porteur de projet sur cette question.

#### **MME COCO**

Le point suivant est sur le trafic routier. La commune s'étonne de certains points concernant les estimations du trafic routier prises en compte dans l'étude. Premièrement, les comptages automatiques ont été réalisés durant une semaine complète du mardi 19 au lundi 25 octobre 2021 qui était une période de vacances scolaires.

Le trafic généré par le projet du collège de Wissous n'est pas pris en compte alors que 50 % des 800 élèves attendus viendront de Chilly-Mazarin et de Morangis, c'est-à-dire viendront par la départementale 167. Le trafic généré principalement le soir par le projet d'agrandissement du centre omnisports du Cucheron accueillant toutes les associations de la Ville n'est également pas pris en compte alors que la sortie s'effectue obligatoirement par le rond-point des Messagers sur la départementale ; ce rond-point est celui permettant l'entrée dans le futur parc d'activités des Avernaises.

L'hypothèse de la part modale d'utilisation de véhicules particuliers en 2030 et 2035 choisie dans l'étude paraît trop optimiste et non réaliste vis-à-vis du secteur. Le temps de trajet estimé à 30 minutes pour rejoindre la station de métro la plus proche Ligne 14 est également un frein à l'utilisation des transports en commun.

La commune demande que les calculs de prévisions de trafic soient mis à jour en prenant en compte les éléments ci-dessus et comme hypothèse de part modale d'utilisation du véhicule particulier à 80 % jusqu'à l'ouverture d'une gare de métro à proximité (Orlyval) à moins de 10 minutes à pied. Au vu de l'enclavement de Wissous et du nombre de salariés présents sur la Ville et à venir pour le projet, la commune de Wissous estime que l'ouverture d'une gare de transports en commun Orlyval est un prérequis.

Aujourd'hui, les automobilistes confrontés à une forte saturation de la départementale, notamment au niveau de la Fraternelle, se rabattent sur un itinéraire alternatif, celui passant par les lacets de Montjean et traversant ensuite les quartiers densément habités de la commune générant de nombreuses nuisances impactant directement les Wissoussiens. Le réseau routier, déjà saturé autour du projet, pourra être amélioré à condition de réaliser des aménagements routiers structurants dans le secteur, notamment le Barreau des Avernaises, c'est ce que vous a présenté tout à l'heure ADP, entre la Fraternelle et la Nationale 7, là où passe actuellement le tramway et la création d'un diffuseur entre la Départementale 167 et l'A6 à l'Ouest.

Sur le calcul de la pollution de l'air, l'estimation des émissions supplémentaires dues au projet sur le réseau d'étude dépend non seulement du nombre de véhicules, mais également du trajet réalisé par ces mêmes véhicules sur le réseau d'étude. La réalisation du projet va entraîner une augmentation du trafic sur le réseau d'étude ainsi qu'une augmentation du linéaire de voirie et donc du nombre de véhicules par kilomètre. L'étude porte ses hypothèses sur le tableau que vous avez sur vos délibérations, qui est erroné sur l'état initial et l'état futur sans projet de la colonne « total véhicules » et l'addition de véhicules légers et poids lourds alors que sur l'état futur avec projet, le total véhicules est égal à VL plus deux fois poids lourds. Il convient donc de vérifier si l'étude est impactée par cette erreur de calcul ; si c'est le cas, il convient de refaire l'étude. L'étude n'indique pas quelles sont les données de l'état initial de trafic utilisées, si ces données sont celles issues de comptage réalisés pendant les vacances scolaires entre le 19 et

le 25 octobre 2021, la commune recommande de réaliser de nouveaux comptages hors vacances scolaires.

Comme précisé au B – trafic routier, la commune ne partage pas les hypothèses de baisse de part modale d'utilisation des véhicules particuliers utilisés dans ce tableau et encore moins la baisse projetée du nombre de poids lourds.

Il convient donc pour plus de clarté de refaire cette étude afin d'évaluer les impacts sur la pollution de l'air en comparant uniquement l'état initial et l'état futur avec projet sans ces hypothèses de réduction de trafic. Enfin, les données moyennes utilisées pour la pollution du secteur seront celles de 2021, avant la reprise totale du trafic aérien.

Quatrième point sur le périmètre de l'impact de la pollution de l'air. Par ailleurs, la commune se questionne quant au périmètre d'étude retenu de 100 mètres autour du parc suggéré par le guide méthodologique du CEREMA. En effet, les polluants de l'air émis par les véhicules générés par le projet vont se répandre tout au long de la départementale 167 puisque les véhicules ne vont pas s'arrêter à 100 mètres autour du projet. Les populations, notamment le long de la route départementale, vont donc être impactées par cette pollution et il conviendrait de les identifier. Je pense notamment aux habitants du quartier de la Fraternelle le long de la départementale, aux futurs collégiens, aux utilisateurs du centre omnisports du Cucheron et également aux utilisateurs du stade de foot le long de la départementale.

Cinquième point sur le stationnement : le projet jouxte deux entreprises qui se situent sur les terrains appartenant à ADP et qui provoquent des nuisances aux habitants de Wissous. Les livreurs et prestataires de ces entreprises le plus souvent en camionnette inondent tous les stationnements de la Ville, car lors de leurs implantations, ADP n'avait pas prévu suffisamment de places de stationnement. À ce jour, le projet des Avernaises prévoit uniquement 20 places de stationnement pour véhicules légers pour les visiteurs. La commune estime que ce nombre est insuffisant et craint que ce phénomène s'accentue avec l'arrivée des nouvelles entreprises.

Concernant les poids lourds, le projet ne prévoit pas des places d'attente à utiliser quand les quais de livraison sont occupés. La commune souhaite la création des places d'attente poids lourds pour que ceux-ci n'attendent pas en double file sur la voirie et perturbent par conséquent le trafic routier.

Sixième point sur le lot G appelé « goutte d'eau » : dans les détails de la programmation non retenue, il est précisé : le parc des Avernaises ne se prête pas bien à un développement d'activités commerciales, la localisation du parc n'est pas non plus propice au développement d'une offre commerciale de proximité. La question pourrait se poser si le PLU venait à évoluer pour du développement limité des services commerciaux à destination des usagers du parc d'activités (conciergerie, restauration). Actuellement, le PLU de Wissous ne permet pas cette zone de développement d'établissements recevant du public ce qui de facto interdit le commerce. Néanmoins, la commune souhaite, si une évolution du PLU intervient prochainement sur le volet des ERP (Établissements Recevant du Public) que le projet permette sur le lot G d'accueillir les commerces et services pour les utilisateurs, mais également pour les habitants de Wissous.

Dernier point sur la destination des locaux : la programmation retenue se répartit en 3 zones distinctes : le lot A avec le parc d'activités composé de 7 bâtiments multioccupants et divisibles, les lots B à F, bâtiments type clés en main accueillant un seul occupant ou pouvant accueillir 2 à 3 occupants et le lot G – goutte d'eau – bâtiment locatif avec possibilité d'accueillir jusqu'à

3 occupants. Concernant le lot A et ses 7 bâtiments, la commune trouve pertinent le choix effectué.

Concernant le lot B à F et le lot G, au vu de la configuration des bâtiments entre 4 400 m² et 8 250 m² d'activités et de ses réseaux de voirie d'accès à ces bâtiments, la commune craint que ces entrepôts de messagerie et de logistique s'installent ainsi qu'il est bien précisé que la commune ne souhaite pas ce type d'activités en raison notamment du trafic routier supplémentaire et des nuisances que cela provoquerait. La commune souhaite qu'un engagement ferme soit pris par ADP sur le fait de ne pas y installer ce type d'activités.

Le Conseil Municipal propose donc d'émettre un avis favorable avec réserves évoquées précédemment concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par le groupe Aéroport de Paris sur le projet « parc d'activités des Avernaises ».

#### M. DE FRUYT

Je ne vais pas revenir sur les éléments complémentaires qui nous ont été présentés en suspension de séance puisque je pense que cela ne nous faciliterait pas l'ambiance, nous sommes tous d'accord. Une remarque préalable, vos propositions recouvrent pour la plupart plus largement ce que nous avions déjà mentionné à plusieurs reprises, à l'exception d'une que vous mentionnez au départ sur l'avis de la MRAe dans le deuxième point : « recommandations sur le bruit », mais contrairement à d'autres points, vous ne le reprenez pas après dans votre propos et j'aurais souhaité que ces éléments sur le bruit soient repris et développés sans doute en un point C2 où nous aurions pu préciser que les mesures acoustiques ont été faites pendant la période dite Covid où le trafic était évidemment beaucoup moins important qu'en temps normal. Le choix de ce référentiel est donc de nature à induire le public en erreur. Deuxième tiret : les chiffres présentés sont des valeurs moyennes et moyennées dans le temps. Or, la nuisance à laquelle les employés et les visiteurs seront confrontés est celle des avions au décollage ; le concept de moyenne est donc particulièrement peu pertinent.

Troisième point, il conviendrait de connaître le niveau de bruit de pointe lors des décollages et leur fréquence. Or, ni l'un ni l'autre ne sont indiqués, nous souhaitons donc que ce soit le cas.

#### M. LE MAIRE

Sur ce point, nous avons effectivement repris la totalité de l'avis de la MRAe, cela reprend donc la globalité de toutes les remarques faites dans le paragraphe. Pour ne pas alourdir et pour être sûr que le Préfet lise bien et prenne en compte toutes les remarques, c'est pour cela que nous avons structuré la délibération, nous avons dit que nous revenions plus précisément dans un point spécifique, mais la délibération précise bien que les remarques de la MRAe sont à prendre en compte dans leur totalité, nous mettons un conditionnel sur la partie 10 en termes de stationnement où nous ne sommes pas forcément du même avis que la MRAe, mais tel que c'est structuré juridiquement, nous reprenons bien tout le détail des recommandations. Lorsque nous rajoutons des observations de la commune, c'est que nous spécifions d'autres points non précisés par la MRAe, c'est comme cela que nous avons structuré le document, mais quand nous disons que c'est sous réserve, c'est sous réserve des points que nous avons mis, y compris le SAGE, y compris les remarques de la MRAe, en espérant que tous les points puissent être étudiés par le Préfet.

#### M. TOULY

Avant de rentrer dans le détail, la question qu'il faut se poser puisque c'est un projet qui date d'une bonne dizaine d'années, c'est ce que cela va apporter à Wissous. Sur le plan financier,

zéro puisque tout va aller à l'Agglomération et comme nous avons baissé au niveau des habitants, nous allons avoir moins qu'avant; ce projet-là comme le projet du karting qui vient d'être accepté pour faire Mondial Relay, tout cela ne va rien nous rapporter. Nous émettons déjà un avis favorable sur quelque chose qui ne nous intéresse pas et qui ne nous apporte rien, c'est d'abord la philosophie de la demande d'ADP qui occupe évidemment 70 % de très bonne terre agricole d'ailleurs, très fertile, c'est Monsieur le Président de l'APEPAW, M. Jean-Étienne CAIRE qui le dit; c'est vrai que d'artificialiser 70 % de terre, c'est une demande d'ADP et non de Wissous qui a essayé de nous le vendre maladroitement à mon avis, c'est la première réflexion.

Deuxième réflexion, j'ai eu un appel de M. Dominique BOULEY, l'ancien Premier Adjoint chargé de l'urbanisme qui m'a fait part qu'il négociait pour M. TRINQUIER en 2020 notamment, et 2021, et qu'ils avaient conditionné l'éventuel accord sur ce projet dans la mesure où en contrepartie ADP participerait au financement d'un demi-échangeur qui se trouve au boulevard de l'Europe, à l'angle du boulevard Arago, au rond-point de l'Europe et de l'autre côté pour la Ville de Wissous et avec d'autres demi-échangeurs à Chilly-Mazarin, cela permettrait que la circulation soit beaucoup plus fluide. ADP ne l'a visiblement pas dit, ses promesses de la dernière fois, nous nous les mettons là où je pense. Je n'ai d'ailleurs pas vu de promesse, j'imagine, ce qui est une hypothèse, comme ils sont très « biodiversité » comme vous l'avez dit, 70 % de terre, mais il y a des oiseaux partout, vous imaginez que tout cela est du flanc, mais la fondation ADP ne financerait-elle pas la rénovation du château de Montjean pour essayer d'esquiver le problème de la circulation ? C'est une hypothèse. Tout cela est pour essayer de nous faire avaler quelque chose dont nous ne sommes pas demandeurs et qui ne nous apporte rien.

Je ne suis pas contre le projet en tant que tel, mais que cela apporte-t-il à Wissous ? Sans parler des nuisances que cela va évidemment apporter aux habitants de la Fraternelle qui n'ont pas été mis au courant jusqu'à maintenant. En plus, j'ai posé la question, mais il n'avait pas le droit de me répondre et je n'avais pas le droit de poser la question, cela fait 10 ans de travaux puisque cela commence en 2024 – 2025 jusqu'en 2035 parce qu'il faut y aller au fil de l'eau, tranquillement, vous allez donc avoir tranquillement des camions qui vont venir pour faire des travaux, je crois qu'ils n'en ont pas parlé, cela peut engendrer de la poussière. Nous avons déjà le puits d'aération de la ligne 18, nous avions FEDEX, mais c'est terminé. C'est vrai que visuellement, tout cela est formidable, plus les antennes relais, etc., c'est vrai que Wissous a bien changé, le petit village sympathique devient maintenant le terrain de construction pour des raisons économiques qui ne nous rapportent rien, mais qui rapportent à ADP et je suis super content que cela rapporte à ADP!

Ensuite dans le détail, le problème de l'eau, c'est bizarre, il n'a pas parlé de cela, c'est que normalement les eaux pluviales sont récupérées en totalité, nous l'espérons, pour aller dans l'Orge, c'est-à-dire complètement de l'autre côté. Il ne l'a pas dit et c'est le point principal. J'ai posé la question aux commissaires enquêteurs, on sentait qu'ils étaient tous très mobilisés, pas vraiment d'ailleurs et comme il n'y a personne qui vient les voir, ce n'est pas facile non plus, j'ai donc demandé s'ils étaient sûrs que toutes les eaux pluviales vont aller dans l'orge alors que les bâtiments se trouvent dans la Ville de Wissous.

La Commission Locale de l'Eau de la Bièvre dont vous avez fait part et dont je suis encore membre, le problème, c'est qu'ils ont posé la question si en cas de pluie un peu plus importante que d'habitude les eaux n'allaient pas aller vers les rues de Rungis et donc quelque part polluer puisque ce sont des eaux où il y a des hydrocarbures, mais il y a évidemment l'épuration avec

des fleurs, des plantes, on y croit tout à fait! Quand on n'est pas spécialiste, on peut leur faire confiance! Ces eaux-là peuvent en partie aller vers là et la Commission Locale de l'Eau de la Bièvre qui comprend des élus de la Ville de Paris jusqu'à Saint-Quentin a demandé à confirmer ce point, ils n'ont pas répondu jusqu'à maintenant alors que la question a été posée fin juillet avec un avis favorable sous réserve de la réponse, nous n'avons pas la réponse. J'ai appelé avant-hier la Directrice de la Commission Locale de l'Eau, ils attendent toujours la réponse et quand il n'y a pas de réponse au bout de 7 – 8 mois, cela devient inquiétant.

Tout cela pour vous dire avec d'autres éléments, mais je n'ai pas le temps de le dire, même si cela a été rappelé et j'en félicite Mme COCO et M. le Maire probablement qui ont fait ce travail qui corrobore un peu le travail que nous avons fait avec M. DE FRUYT, les 16 recommandations de la MRAe, nous avons regardé les réponses d'Aéroport de Paris, il y a des réponses un peu comme le Data Center, c'est-à-dire : « demain, on rase gratis, ne vous inquiétez pas, on aime beaucoup la biodiversité », il faut faire confiance. Tout cela pour conclure en disant qu'avec les réserves, celles que je viens de faire, celles qu'a faites M. DE FRUYT, il faudrait donner un avis favorable sous réserve et après, nous ne pouvons véritablement pas revenir dessus. J'aurais donc tendance à dire non, avis défavorable en attendant les réponses des réserves et si ces réserves sont levées dans l'avenir, nous pourrons nous engager à émettre un avis favorable le jour où nous aurons les réponses, mais faire confiance, c'est ce qui me gêne et c'est toujours comme cela que cela se passe, que ce soit pour le Data Center ou autre chose, il faut faire confiance.

C'est pour moi un avis défavorable et avis favorable si les réserves sont levées, voilà ma position et donc si vous conservez le texte que vous avez établi avant la réunion que nous avons eu avec ADP, je voterai malheureusement contre.

#### M. LE MAIRE

Je précise qu'il y a un apport quand même pour la commune, tout va effectivement à l'Agglomération pour les recettes fiscales à l'exception de la taxe d'aménagement et la taxe foncière. Je souhaitais rétablir ce point-là.

Concernant l'avis du SAGE, je vous rejoins, c'est pour cela que nous avons nommé cet avis. D'après ce que nous avons cru comprendre avec Mme COCO, toutes les pluies sont absorbées aux parcelles à l'exception des pluies cinquantenaires qui sont rejetées dans un réseau à côté du corridor qui part sur la plateforme ADP. Néanmoins, c'est ce qui est précisé dans le projet, mais ce n'était pas aussi affirmatif que cela dans la réponse de la CLE.

Pour revenir sur le fait d'émettre un avis défavorable, nous l'avions déjà fait pour l'ICPE du Data Center à l'unanimité du Conseil Municipal en juillet 2021, néanmoins le Préfet qui a le pouvoir de délivrer l'avis a émis un accord d'enregistrement en ICPE pour le Data Center.

Vous l'avez bien vu, nous avons quand même listé beaucoup de points, je pense que le fait d'émettre un avis favorable avec réserves, vous avez vu que nous sommes quand même affirmatifs dans les paragraphes en gras que nous demandons, pour un Préfet et une nouvelle Préfète qui vient d'arriver, est plus constructif qu'un avis défavorable. C'est un point de vue, je comprends votre position.

#### M. TOULY

Sur cette partie verte, qu'est-ce que c'est ? C'est le seul endroit où il n'y a pas de récupération des eaux pluviales.

#### M. LE MAIRE

C'est l'emprise de la ligne 18 qui a l'autorisation, ils ne peuvent pas rejeter sur le projet d'ADP sur la parcelle aéroportuaire, c'est donc rejeté sur les réseaux Ville. C'est cette partie-là qui a été rachetée par la SGP, ils ont donc demandé des autorisations pour rejoindre le réseau Ville au rond-point des Messagers. J'attends l'avis du SMVB de cette autorisation, mais c'est ce qui a été mis dans le permis de construire de cet ouvrage, tout cela n'est pas dans le projet, c'est un des ouvrages comme nous en avons au bout de l'allée Paul Cézanne et au bout de l'allée Jean Robic qui est en construction pour l'autre ouvrage. C'est donc pour cela qu'il n'y a pas de rejet directement à cet endroit, cela n'appartient plus à ADP.

#### M. TOULY

Quand vous voyez la durée des travaux qui vont poser problème aux habitants, à la circulation, etc., vous ne le mentionnez pas, cela va entraîner des problèmes pendant des années.

#### M. LE MAIRE

Nous le reprécisons quand nous parlons du trafic, vous avez bien vu que le comptage qui a été fait pour l'étude a été fait au mois d'octobre pendant les vacances scolaires. L'étude sur l'utilisation et le trafic lors des travaux se base sur ce comptage-là, nous demandons que ce comptage soit refait parce que ce n'est pas valable surtout pour ceux qui la pratiquent, nous voyons bien qu'en période de vacances scolaires elle est beaucoup plus fluide qu'en période scolaire. Comme nous attaquons directement la base de calcul même, tout ce que nous souhaitons est une réponse et ce qui en découle est de recalculer toute l'étude du trafic, c'est ce que nous avons précisé que ce soit pendant l'utilisation, mais aussi la phase travaux parce que si vous regardez le document, ils indiquent le trafic, la phase d'utilisation et la phase travaux, nous demandons que le chapeau trafic soit évalué avec un vrai comptage et non pas un comptage pendant les vacances scolaires.

#### M. DE FRUYT

Autre point, je voudrais revenir sur l'ouvrage technique de la ligne 18. Le bruit a couru que cet ouvrage technique n'est pas similaire aux autres et qu'en dessous il était « plus large » et qu'il était le cas échéant compatible avec l'ouverture à terme d'une station. Le bruit a couru, je ne dis pas que c'est exact. C'est sans doute la dernière limite ou opportunité d'exciper cette idée d'un arrêt de ligne 18 qui serait avant pour cette zone, mais qui servirait aussi à alléger la zone SILIC ICADE, et qui permettrait à quelques Wissoussiens de l'atteindre. La mairie pourrait peut-être mener une tentative sur ce point ?

#### M. LE MAIRE

C'est un ouvrage plus important que les autres parce qu'il y a deux ouvrages, l'ouvrage 7 à Paul Cézanne, le 6 Robic et l'ouvrage 4 et 5 avec un ouvrage de ventilation et un ouvrage d'évacuation, c'est pour cela qu'il est plus large et plus important. Nous avons demandé sur la partie ouverture de gare, il est impossible à l'heure d'aujourd'hui que cet ouvrage puisse être transformé, je ne dis pas que cela ne sera pas forcément le cas demain. Si un ouvrage demain pouvait être transformé, cela serait celui qui est plus sur l'allée Jean Robic parce qu'ils ont une emprise importante au niveau de cet ouvrage-là, c'est une ventilation avec un corridor, nous pouvons donc imaginer que le reste de l'emprise puisse servir à une gare. Je ne vous cache pas

qu'au vu de la baisse de la population à Wissous, même si nous essayons de raisonner en disant qu'il faut compter ceux qui vivent la journée à Wissous avec les salariés, nous allons atteindre presque 15 000 salariés avec ce projet-là, ainsi que les 7 000 habitants, c'est de dire qu'il faut raisonner sur une population de 20 000 personnes qui vivent soit la nuit, soit le jour à Wissous et non pas que sur le nombre d'habitants.

Néanmoins, je pense qu'au vu des travaux, c'est à mon sens beaucoup moins probable et je préfère mettre nos actions sur la partie Orlyval où il y a un point que vous avez aussi précisé parce que nous disons qu'il y aurait trois gares : une à Antony, une à Wissous au niveau de Saint-Éloi et une à Rungis, mais celle de Rungis est à la Fraternelle sur Wissous, cela serait donc à 600 mètres de ce projet-là ce qui donnerait une cohérence sur le fait de réduire la partie de véhicules sur le projet.

#### M. TOULY

« Décide d'émettre un avis favorable avec réserves », c'est votre avis, je le respecte, mais j'aimerais que vous indiquiez « avec réserves levées », sinon cela ne veut rien dire. L'autre aspect, c'est le côté financier, je l'ai évoqué rapidement, c'est un projet que nous évaluons à 100 millions, vous avez de l'autre côté le Data Center à près de 1 milliard, Mondial Relay, on nous installe des choses pour Wissous, parce qu'ils aiment Wissous, cela ne rapporte quasiment rien, mais nous avons tous les ennuis! Il faudrait donc quand même un retour. Quand vous dites que la population, c'est à peine 7 000 plus au moins 15 000 salariés qui doivent y être déjà, il faudrait qu'au niveau de l'Agglomération de Paris-Saclay dans le cadre de la répartition, ce qui est la spécialité de M. SEGUIN, cela ne soit pas par rapport à la population, mais par rapport à la population qui y réside, non pas 7 000, mais 22 ou 23 000 et là, peut-être que l'intérêt que l'Agglomération qui a présenté ce projet, j'étais présent avec vous dans une grande discrétion il y a 1 an et demi, que nous ayons quand même un petit retour sur investissement parce que nous sommes quand même super gentils de les accueillir; en général, cela nous apporte des nuisances, mais cela ne nous rapporte pas grand-chose. Ce sont vraiment ces points-là : réserves levées et qu'ils mettent un peu plus, ils participent à 2 millions d'euros sur le projet des Avernaises sur un projet de 100 millions ce qui n'est pas bien raisonnable.

#### M. LE MAIRE

J'ai oublié de le préciser tout à l'heure, vous avez évoqué que M. BOULEY avait négocié pour le diffuseur ce que nous appelons le diffuseur de Wissous – Chilly-Mazarin qui est au rondpoint de l'Europe, M. BOULEY et M. TRINQUIER n'ont jamais avancé sur ce point-là, cela datait de la CAHB (Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre) à l'époque qui l'avait inscrit, ils n'ont jamais relancé le dossier, nous l'avons relancé avec IDEC quand ESSILOR a voulu s'implanter où nous avons eu des négociations qui sont en cours de finalisation et c'est pour cela que vous pouvez voir que dans le point B, nous précisons bien le barreau des Avernaises et la création d'un diffuseur parce que là, c'est l'enquête environnementale, mais il y aura les permis demain et nous comptons bien demander une participation à ADP pour l'aménagement des échangeurs que nous appelons diffuseurs. Nous avons d'ailleurs eu une présentation il y a peu de temps sur les études qui sont en cours et que nous devrions avoir d'ici le milieu de l'année.

En point, le projet qui propose des lots A, bâtiments multiactivités, c'est un peu ce que nous avons au niveau de la rue Victor Baloche (ADHIKA) sur le terrain de l'ancien CTM et nous avons de la demande d'artisans de Wissous qui sont en manque de stockage, pas sur des surfaces

aussi importantes, ce ne sont pas que des occupants Wissoussiens, que nous soyons clairs, mais nous avons des demandes régulières de Wissoussiens pour avoir des activités et des bureaux.

En termes juridiques, par rapport à votre remarque principale, le fait de mettre : « avis favorable sous réserves levées », je ne l'ai jamais vu juridiquement, nous pouvons le tenter : « avis favorable si les réserves sont levées », nous allons tenter de voir si cela passe au contrôle de légalité. J'espère en tout cas qu'au vu de nos remarques, vous comprenez bien que la présentation commerciale d'ADP n'est pas une présentation que la municipalité partage en totalité et que nous voyons bien que les côtés positifs, mais cela aura un réel impact, même quand ils disent : « aujourd'hui, c'est artificialisé », c'est artificialisé sur des cartes, pas en réalité. En réalité, c'est de l'herbe.

#### MME CORENWINDER

Comme vous parlez de la présentation d'ADP, j'ai trouvé cela navrant, la personne a fait des présentations je ne sais combien de fois, mais elle n'avait pas l'air très motivée par son projet, c'était super soporifique et ce que j'ai vu, c'était une petite plaquette de lotissements avec des arbres et des bébés dans des poussettes et qu'en fin de compte, quand le lotissement est construit, nous n'avons pas d'arbre, mais des voitures et des poubelles. Je remercie Mme COCO pour son travail par contre.

Je n'ai pas encore déposé de remarque, mais je vais le faire. Les principaux points que j'avais vus en travaillant ce dossier de 800 pages étaient la façon dont est calculé le bruit, il n'y a pas de bruit des avions, on se fiche un peu du monde et le comptage des voitures, ce n'est pas terrible, il manque le collège, il manque le Cucheron, c'est fait pendant les vacances scolaires.

#### M. LE MAIRE

Il n'y a qu'un point où de l'autre côté de l'aéroport, vous avez la rue des Mares Juliennes à Chilly-Mazarin et la rue du Berger qui est sur Wissous, mais qui est une rue appartenant à ADP, cette rue est extrêmement bien entretenue, il faut le préciser.

Ils savent entretenir, mais je pense que comme vous l'avez vu, ils vont rester propriétaires et cela ne va être que des locataires, s'ils veulent louer leurs biens, ils ont intérêt à ce que cela soit propre, mais cela n'empêche que cela ne soit pas des familles avec des berceaux. Ils précisent effectivement dans l'ouvrage qu'ils mettent les logements de côté étant dans le PEB B (Plan d'Exposition au Bruit), ils ne pouvaient pas en créer.

#### MME CORENWINDER

Je pense que nous ne nous sommes pas compris, c'était l'écart entre la présentation d'ADP, les petits oiseaux et on protège les chauves-souris et ce que nous allons avoir.

#### M. LE MAIRE

Non, mais comme je vous en avais parlé en commission, pour ceux que cela intéresse d'aller rue du Berger à Wissous pour voir là où ADP met quand même 1 million d'euros pour rouvrir le chemin d'Antony à Savigny que nous allons renommer parce que cette rue a 3 noms ce qui est complètement stupide, cela fera l'objet d'une prochaine délibération, où l'Agglomération va être porteur de projet qui sera financé par ADP. ADP a un intérêt financier derrière, c'est une entreprise privée, ils ne font pas cela pour nos beaux yeux.

#### M. TOULY

Je crois que Mme COSTE habite dans le coin, il faudrait peut-être l'informer qu'il va y avoir des travaux, mais cela va plutôt dans le bon sens.

#### M. LE MAIRE

Elle est au courant parce que je l'ai rencontrée dès les premiers échanges il y a maintenant 1 an où je l'ai avertie notamment pour savoir où elle voulait des entrées sur sa propriété pour les faire évaluer et qu'après ADP ne me dise pas que ce n'était pas prévu initialement et qu'ils ne payaient pas. L'intérêt que nous aurons à la réouverture de cette route, c'est que cela évitera les dépôts sauvages notamment au niveau du rond-point de l'autre côté. Après, ADP en a un autre, c'est qu'il n'y a qu'une route de Chilly-Mazarin qui accède à cette entrée-là. Malheureusement en décembre 2022, il y a eu un décès d'une personne en trottinette, plus personne ne pouvait rentrer ou sortir de la zone pendant plus de 3 heures et cela a créé des problématiques, ADP y a donc un intérêt, s'ils font cela, c'est qu'ils y retrouvent leur compte derrière.

#### **MME MICHON-TOULY**

Une remarque : ce projet a été magnifiquement présenté avec beaucoup de verdure sauf que c'est une prairie actuellement et que cela artificialise 70 % de la zone. On nous présente donc beaucoup de verdure, mais il y a quand même 70 % de la parcelle qui va être imperméable, cela diminue les espaces perméables.

#### M. LE MAIRE

Et il y a 50 % des stationnements qui sont perméables, mais cela reste accessoire. C'est ce que je disais, ADP disait aujourd'hui que c'était imperméable sur des cartes, mais ce sont des champs aujourd'hui.

#### **MME MICHON-TOULY**

Il y aura quand même beaucoup d'eaux de ruissellement, elles vont soi-disant toutes être absorbées par les sols et quand elles ne le seront pas effectivement, elles vont aller dans l'orge, mais la canalisation qui appartient à ADP, nous ne savons pas, ce sont là aussi des vœux pieux, on se dira que cela ira bien pour aller dans l'orge et qu'au pire des cas, et je l'ai lu dans le rapport de 800 pages, il y aura une petite inondation de la zone, mais cela n'ira pas plus loin que cette parcelle-là. Ce n'est pas très encourageant quand même. Je m'abstiendrai donc.

#### M. DE FRUYT

Juste une précision, son propos a été de nous dire que la zone était déjà classée comme artificialisée pour reprendre ses termes exacts ce qui est pour le moins agaçant sur l'ensemble de la présentation.

#### La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

<u>Vote</u>: → 24 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

→ 3 abstentions: (M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY)

# 2. <u>Installation classée pour la protection de l'environnement – demande d'enregistrement présentée par la société EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste (Annexe D.2)</u>

Dans le cadre d'une installation de deux centrales d'enrobage au bitume et deux zones de stockage de granulats, nécessaires aux travaux de rénovation de la piste 2 de l'aéroport d'Orly, localisés sur les territoires de Wissous et de Paray-Vieille-Poste, la Préfecture a été saisie d'un dossier ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) par la société EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES.

À cet effet, une concertation auprès du public s'est tenue du 26 décembre 2023 au 2 février 2024 en mairie de Wissous et de Paray-Vieille-Poste.

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE sur cette installation.

#### **MME COCO**

La durée maximum d'exploitation sera de 1 an à compter de février 2024. Compte tenu que cette exploitation est implantée sur l'enceinte aéroportuaire et qu'elle n'aura pas d'impact direct sur la commune, je propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

#### M. TOULY

J'ai peut-être loupé, mais la concertation qui s'est déroulée en mairie du 26 décembre au 2 février, je l'ai su par l'ordre du jour le 1<sup>er</sup> février au soir parce que je n'ai jamais entendu parler de cette concertation du public. Elle était peut-être très confidentielle, mais en général je m'intéresse beaucoup et là, je n'ai rien vu.

#### **MME COCO**

Pour la concertation, il y a également un affichage comme pour l'enquête publique sur les panneaux jaunes, celui-ci a été fait le 7 décembre dans la Ville de Wissous.

#### M. TOULY

Vous avez fait un petit encart pour la question précédente et vous n'avez même pas parlé de cela dans la gazette. L'avez-vous oublié ?

#### **MME COCO**

C'est une concertation pour des travaux qui vont durer maximum 1 an de l'autre côté de l'aéroport!

#### M. TOULY

Nous sommes d'accord, il n'y a pas eu de concertation du public.

#### **MME COCO**

À partir du moment où cela est indiqué sur les panneaux d'affichage, tout le monde peut le regarder.

#### M. TOULY

C'est une plaisanterie, n'es-tu pas sérieuse en disant cela?

#### M. LE MAIRE

Il y a des affichages officiels, il faut s'y conformer.

#### M. TOULY

Est-ce sérieux ? Penses-tu sincèrement ce que tu viens de dire ?

#### **MME COCO**

Oui! Nous avons fait l'affichage, celui-ci est réglementaire.

#### M. TOULY

Vous ne voulez pas que cela soit concerté! Vous l'avez fait d'une manière très confidentielle.

#### M. LE MAIRE

Quel est le but que nous ne communiquions pas sur cela ? Autant sur les Avernaises, vous auriez pu nous attaquer sur le fait que nous n'avons pas publié, autant sur cela ! C'est le texte juridique, il y a eu une concertation, c'est une procédure.

La concertation du public est une procédure, il y a l'enquête publique et la concertation du public, c'est une procédure avec un affichage jaune comme l'enquête publique, il n'y a pas de publicité à faire sur les réseaux sociaux. La concertation du public, regardez sur internet, c'est une procédure. Vous arrêtez donc sur la concertation du public, j'ai entendu vos remarques, mais c'est la procédure, nous aurions pu mettre « concertation du public » puisque c'est le nom d'une procédure.

#### M. TOULY

Vous avez dit que vous aviez demandé au commissaire de faire une réunion publique, nous avons vérifié avec la loi, vous n'aviez pas à demander puisque ce n'est pas de votre domaine, mais je vous crois que vous aviez demandé. Là, vous auriez pu faire la même chose dans ce cas, mais comme c'est marqué sur le panneau, c'était faire un petit encart dans la gazette ou sur les panneaux lumineux en disant « concertation du public entre telle date et telle date ». Nous recevons l'ordre du jour le 1<sup>er</sup> février vers 18 heures en disant : « la concertation se termine demain », mais ne le mettez pas à ce moment-là, même si c'est la procédure, mais pour des raisons pratiques et d'informations minimums, vous informez ! Vous pouvez le mettre si c'est sur les panneaux ou je suis complètement idiot, je ne comprends rien.

#### M. LE MAIRE

Je ne peux pas me permettre de faire de réflexion sur votre dernière remarque.

#### La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote: → 20 Pour: (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT)

→ **7 Abstentions**: (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

## 3. <u>Régularisation des numéros définitifs des parcelles cédées au groupe Pierreval ingénierie sises lieudit la justice/bois du colombier (Annexe D.3)</u>

Par délibération n° 2023-03-17 en date du 6 avril 2023, la Ville a vendu un ensemble de parcelles au profit du groupe PIERREVAL INGÉNIERIE. Cette vente a été actée par un avis des domaines en date du 13 avril 2022, énumérant les parcelles cadastrées T131, T 341, T 353, T 368, T 370, T 372, T 376, T 378, T 380, T 382, T 383, K 97, K 98 d'une superficie de 17 563 m².

Un plan de division après bornage du géomètre en date du 26 janvier 2023 a été nécessaire pour la création du lot A en vue de sa cession. Ce plan de division introduit des nouveaux numéros de parcelles cadastrées K 105 (6 687 m²), K 108 (59 m²), T 369 (24 m²), T 371 (27 m²), T 373 (225 m²), T 374 (16 m²), T 375 (1 m²), T 377 (17 m²), T 379 (13 m²), T 381 (15 m²), T 384 (8 m²) et les parcelles K 98 et T 353 ont été quant à elles supprimées.

Afin de régulariser les documents pour finaliser la vente, il est important de prendre une délibération de régularisation des numéros définitifs des parcelles concédées et d'établir un nouvel avis des Domaines en tenant compte du préprojet qui les mentionnerait.

Le prix de la vente a été fixé à 8 050 000,00 euros pour le lot A d'une superficie de 17 457 m². Le Conseil Municipal approuve la régularisation des parcelles cadastrées précitées, constituant le lot A et de confirmer que cette cession interviendra au prix 8 050 000 € nets vendeur et hors taxes.

#### M. SEGUIN

Ces deux délibérations sont des formalités de nature administrative, cela n'apporte pas de conséquence sur le fond, il s'agit simplement de confirmer des choses qui ont déjà été votées par notre Assemblée pour la bonne forme.

Par délibération du 6 avril 2023, nous avons vendu un ensemble de parcelles au profit du groupe PIERREVAL INGÉNIERIE, c'est le bois du Colombier. La vente a été actée par un avis des Domaines du 13 avril 2022 qui énumère les parcelles cadastrées, dont j'épargne la lecture, pour une superficie totale de 17 563 m². Nous avons fait un plan de bornage par un géomètre le 26 janvier 2023 pour créer un lot A destiné à réaliser la cession. Cette création du lot A introduit une nouvelle division avec de nouveaux numéros de parcelles et la suppression de deux parcelles qui étaient les T 98 et T 353.

Pour finaliser la vente, il est nécessaire de prendre une délibération de régularisation des numéros définitifs des parcelles concédées et nous avons à cette occasion demandé un nouvel avis des Domaines pour actualiser l'estimation du prix de ces parcelles. Le nouvel avis des Domaines a confirmé l'estimation qui avait été faite précédemment, nous pouvons donc conserver le prix de vente qui a été négocié avec l'acheteur pour un montant de 8 050 000 euros pour ce lot A d'une superficie de 17 457 m², les conditions de la vente restant par ailleurs inchangées.

Je vous rappelle au total 17 563 m² et 17 457 m², il reste donc un petit peu à la mairie. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la régularisation des parcelles cadastrées précitées qui constituent le lot A et de confirmer la cession pour le prix que j'ai annoncé.

Par la même occasion, je vous présente la délibération n° 4 qui est complètement liée à la délibération n° 3. Il s'agit en l'occurrence pour réaliser la vente de confirmer, ce que nous avions déjà fait dans une délibération précédente, que les parcelles que nous vendons appartiennent au domaine privé de la Ville et peuvent par conséquent être vendues dans les conditions de droit commun.

#### M. LE MAIRE

Lors de la délibération de l'année dernière, nous avions mis l'avis des Domaines sans le projet, nous étions à 2 033 000 euros de mémoire d'évaluation, nous avons demandé aux Domaines de réintégrer le projet et nous arrivons à 3 100 000 euros versus une vente à plus de 8 millions.

#### M. DE FRUYT

Cela pose quand même un vrai problème de fiabilité de la référence des Domaines puisqu'entre les 2 millions et les 3,1 millions, la législation n'a pas changé, c'est donc pour le moins étonnant et la différence entre les 3,1 millions et les 8 millions est quand même, pour le dire poliment, interpellant.

#### M. SEGUIN

L'avis des Domaines est quelque chose qui vise à vérifier que cela ne soit pas bradé. Le fait qu'ensuite nous lancions une consultation pour savoir qui est le mieux-disant, il se trouve que dans la pratique on nous propose plus que ce qui a été évalué par les Domaines. Nous ne sommes pas les Domaines, nous prenons acte du fait que les Domaines ont fait cette évaluation et nous ne pouvons que nous réjouir du fait que nous vendons à un prix nettement supérieur, c'est dans l'intérêt de la commune, je ne vois pas en quoi cela serait scandaleux. C'est au contraire tout à fait positif pour nous.

#### MME CORENWINDER

Nous pouvons certes nous réjouir, mais nous pouvons aussi nous dire qu'ils sont à côté de la plaque dans leur évaluation quand même.

#### M. SEGUIN

Le but de cette délibération n'est pas de critiquer le travail qui est fait par les Domaines.

#### MME CORENWINDER

Bien sûr que non, mais nous en venons quand même à cette conclusion.

#### M. TOULY

Je n'ai pas parlé des Domaines parce qu'effectivement passer de 2 à 3 millions, on sent qu'il y a des gens vraiment en l'espace de 10 mois qui ont bien évolué. Ce qui m'a toujours interpellé, déjà la fois dernière, il y a 1 an environ, ce sont effectivement ces 8 millions. C'est vrai que je suis comme M. SEGUIN, je me réjouis, je ne me pose aucune question, je n'ai aucune question critique, pourquoi une entreprise propose 8 millions d'un bien de 17 000 m² alors qu'ils ne vont occuper que 10 000 m²? Quand je vois cela, j'ai toujours un petit esprit critique en disant : n'y a-t-il pas quelque chose derrière? C'est quand même très étonnant que de 2 millions, cela passe à 3 et eux proposent toujours 8 050 000 euros, je sais que nous avons besoin de 7,5 millions pour faire le Cucheron, c'est autre chose. Ces 8 millions, cette entreprise PIERREVAL

que je ne connais pas spécialement, pourquoi mettraient-ils 8 cette somme pour occuper 10 000 m² sur 17 000 ? J'ai posé cette question il y a 1 an, je n'ai toujours pas la réponse, j'espère ne pas apprendre dans quelques années ou quelques mois avec une très mauvaise surprise parce que cela ne sent pas bon, et ne me dites pas que les terrains ont pris une augmentation phénoménale, nous connaissons l'inflation. Nous nous en réjouissons peut-être pour Wissous parce que nous avons besoin d'argent, mais je trouve que c'est très étonnant.

#### M. LE MAIRE

Nous n'avons pas forcément besoin d'argent, je ne vous rejoins pas. Nous avons des projets ambitieux que nous souhaitons financer et vous avez raison, c'est pour mes beaux yeux qu'ils sont passés de 3 à 8 millions d'euros, pour l'intérêt de la commune. Nous vendons un terrain qui était estimé à 3 millions, nous avons fait des consultations dans tous les sens pour faire augmenter le prix et là vous critiquez le fait que nous passons de 3 millions à 8 millions sur la vente d'un terrain! Vous parlez de 10 000 m² sur 17 000 m², les 10 000 m² sont la surface du bâti comprise sur la totalité du terrain de 17 000 m².

#### La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

<u>Vote</u>: → 21 Pour: (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Chantal CORENWINDER)

→ 6 Abstentions : (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# 4. Confirmation de la désaffectation et du déclassement des parcelles situées boulevard de l'Europe – cadastrées T 369, T 371, T 373, T 374, T 375, T 377, T 379, T 381, T 384, K 105, K 108 pour être intégrées dans le domaine prive de la commune (Annexe D.4)

Comme présenté dans la délibération précédente, pour cette vente, il convient de confirmer que les parcelles cadastrées T 369, T 371, T 373, T 374, T 375, T 377, T 379, T 381, T 384, K 105, K 108 sont désaffectées et appartiennent au domaine privé de la ville. Le Conseil Municipal confirme la désaffectation et le déclassement pour être intégré dans le domaine privé de la Commune des parcelles cadastrées K 105 (6 687 m²), K 108 (59 m²), T 369 (24 m²), T 371 (27 m²), T 373 (225 m²), T 374 (16 m²), T 375 (1 m²) T 377 (17 m²), T 379 (13 m²), T 381 (15 m²), T 384 (8 m²).

#### La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

<u>Vote</u>: → 21 Pour: (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Chantal CORENWINDER)

→ **6 Abstentions**: (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

#### FINANCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 5. Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations et organismes divers

Il est important pour la Commune de participer à la vie associative de la Ville.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est demandé de quantifier les avantages en nature mis à disposition des associations Wissoussiennes, ils apparaissent donc dans le tableau présenté.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2024, comme suit :

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NOM		2023		2024						
	Subvention Fonctionnement	Subvention Projet*	Subvention exceptionnelle	Subvention Fonctionnement	Subvention Projet	Subvention financière par association	Avantage en nature par association	Subventionnemen total		
AAOC	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	-	0€		
ASWTT	4 000 €	2	r <sub>=</sub> r	4 000 €	74	4 000 €	30 700,68 €	34 700,68 €		
CERCLE ESCRIME	4 500 €	900 €	1=1	4 000 €	900 €	4 900 €	9 772 €	14 672 €		
EWIDANSE	4 500 €		-	4 500 €	*:	4 500 €	26 306 €	30 806 €		
FCW	45 000 €	1 500 €	3	45 000 €	3 000 €	48 000 €	259 510 €	307 510 €		
GYM FORME WISSOUS	900 €	-	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	24 602,40 €	24 602,40 €		
CLUB DE WISSOUS	25 000 €	ŝ		25 000 €	1 500 €	26 500 €	112 032 €	138 532 €		
KREATIV' ATTITUDE	-	3 500 €	.ê	-	3 300 €	3 300 €	3 430 €	6 730 €		
TEAM WISSOUS BASKET	15 000 €	2 000 €	-	15 000 €	2 000 €	17 000 €	50 127 €	67 127 €		
TENNIS CLUB DE WISSOUS	28 500 €	<b>a</b>	-	30 000 €	-	30 000 €	81 835 €	111 835 €		

Total	155 300 €	12 310 €	=	156 400 €	16 500 €	172 900 €	723 295,08 €	896 195,08 €
WISSOUS YOGA ASSO	×	1 010 €	-	500 €	1 100 €	1 600 €	7 966 €	9 566 €
WISSOUS TIR À L'ARC	4 000 €	2 000 €	-	4 000 €	2 000 €	6 000 €	26 338 €	32 338 €
WISSOUS RUNNING CLUB	5 <b></b>	-	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-		0€
WISSOUS PÉTANQUE	2 000 €	1 000 €	-	2 000 €	1 000 €	3 000 €	28 321 €	31 321 €
WISSOUS MODELISME	400 €	400 €	-	400 €	500 €	900 €		900 €
VOLLEYBALL	21 500 €	-	-	22 000 €	1 200 €	23 200 €	62 355 €	85 555 €

<sup>\*</sup>Chiffres exprimés en euros

Associations non sportives										
NOM	2023			2024						
	Subvention Fonctionnement*	Subvention Projet*	Subvention exceptionnelle	Subvention Fonctionnement *	Subvention Projet*	Subvention financière par association	Avantage en nature par association	Subventionnement total par association		
ADESIM	0 €	1 500 €	-	0 €	1 300 €	1 300 €	14 107,49 €	15 407,49 €		
AFPW	15 000 €	2 000 €	-	15 000 €	2 000 €	17 000 €	32 503,12 €	49 503,12 €		
AFVB	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	×	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0€	0€		
AFW	24 000 €	286 €		24 000 €	250 €	24 250 €	13 383,95 €	37 633,95 €		
ALORS ON CHANTE			-	400,00 €	0€	400 €	128,52 €	528,52 €		
AMICALE DE L'HARMONIE MUNICIPALE	1 000 €	0€	-	1 000 €	0 €	1 000 €	17 841,60 €	18 841,60 €		
APEPAW	0€	1 700 €		0€	1 700 €	1 700 €	0€	1 700 €		
ASSISTANTES MATERNELLES	700 €	400 €	-	600 €	400 €	1 000 €	14 074.26 €	15 074.26 €		
ATTELAGES MONTJEAN	12 000 €	2 000 €	-	11 000 €	4 000 €	15 000 €	22 135,68 €	37 135,68 €		

BIEN VIVRE				PAS DE	PAS DE	PAS DE		
wissous	270 €	200 €	*	DEMANDE	DEMANDE	DEMANDE	150 €	150 €
CAEW	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	-	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0€	0€
CINÉ CLUB	1 000 €	0 €		2 000 €	€	2 000 €	2 286,18 €	4 286,18 €
DES ENTREPRISES DE WISSOUS	0 €	3 000 €		PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	4,88 €	4,88 €
CPCW	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	-21	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0€	0€
FCPE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	-	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0€	0€
GESTE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	•	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	1 792,93 €	1 792,93 €
LA MARCHE DES BYKCOEURS	5 700 €	3 500 €	-	5 700 €	3 500 €	9 200 €	530,60 €	9 730,60 €
ARTS DE WISSOUS	1 800 €	0€	,	1 800 €	0€	1 800 €	2 020 €	3 820 €
LE SECOURS POPULAIRE	0 €	0 €	ě	1 500,00 €	0 ,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
LES JARDINS FAMILIAUX	1 000 €	2 000 €	( <del>-</del>	1 000 €	2 000 €	3 000 €	606 €	3 606 €
LES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE WISSOUS	0 €	0€	1 731.66 €	0€	2 664€	2 664 €	0€	2 664 €
MAILLES O CHAUD	300 €	0 €		PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	244,08 €	244,08 €
MANAO MANGA	0 €	500 €	-	0 €	150 €	150 €	3,39 €	153,39 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500 €	0 €	-	500 €	600 €	1 100 €	14,50 €	1 114,50 €
Rallye 4L	0€	0 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0€
UNC	2 000 €	1 900 €	_	1 600 €	2 800 €	4 400 €	26,77 €	4 426,77 €
UNIS VERS TCHAD	600 €	0 €	-	500 €	0 €	500 €	4,88 €	504,88 €

UPEIW	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	en v	50 €	100 €	150 €	41,10€	191,10€
WISSOUS ÉVASION	1 500 €	1 000 €	-	1 500 €	0€	1 500 €	52,40 €	1 552,40 €
Total associations non sportives	67 370 €	19 986 €	2 031.66 €	68 150 €	21 464 €	89 614 €	121 952.33 €	211 586.33 €
TOTAL	222 670 €	32 296 €	2 031.66 €	224 550 €	37 964 €	262 514 €	845 247.41 €	1 107 761.41 €

<sup>\*</sup>Chiffres exprimés en euros

#### SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

- Dotation aux coopératives scolaires :
- 12 € par enfant scolarisé en école maternelle,
- 14 € par enfant scolarisé en élémentaire,
- Le nombre d'élèves pris en compte pour l'attribution de la subvention sera celui des enfants inscrits le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Prévision des effectifs 2024/2025 : 300 maternelles et 500 élémentaires soit : 10 600€

- > Subventions des projets des écoles :
- Ecole LA FONTAINE élémentaire :
  - « Un pas vers demain »: 1 600€
  - « Une vision de demain »: 846,62€
- Ecole Victor BALOCHE élémentaire :
  - « Théâtre » : 4 108€
  - « A la découverte des abeilles » : 992€
- Ecole Victor BALOCHE maternelle :
  - « A la découverte des abeilles » : 900€
- Ecole LA FONTAINE maternelle
  - « Dansons les Jeux Olympiques » : 2 670€
- Subvention aux voyages scolaires :
- 7 000€ pour la coopérative scolaire de Victor BALOCHE
- 13 000€ pour la coopérative scolaire de LA FONTAINE élémentaire

La subvention devra couvrir 50% du budget total du voyage scolaire. Certaines conditions seront à respecter :

- Présentation du projet à justifier
- Maintien de la participation des familles à hauteur de 50%
- Utilisation de la subvention dans les deux ans.
- Les encaissements des familles seront gérés par la coopérative scolaire.

Le voyage scolaire devra contenir une ou plusieurs nuitées.

La ville mettra à disposition un animateur par classe sous réserve de disponibilité d'effectifs.

#### SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

➤ Subvention Centre Communal d'Action Sociale : 80 000 €

#### M. GARNIER

À travers l'attribution des subventions, la municipalité souhaite accompagner chaque année financièrement, matériellement et humainement son tissu associatif tout au long de leur activité dans la mesure de ses possibilités.

Pour 2024, au vu des bilans de fonctionnement et des projets présentés par les associations, la Ville accompagnera ces associations dans leur fonctionnement et dans la réalisation de leurs projets de développement malgré une conjoncture compliquée financièrement due à la hausse des coûts des fluides et des matières premières. À ces aides financières sont rajoutées cette année, comme cela a été prévu, des aides en nature que la Ville offre à toutes ses associations telles que les terrains, les locaux, du matériel ou les fluides. Il est rappelé que peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et selon la législation en vigueur proposant des activités d'intérêt public local et évident pour la collectivité et ses habitants conformément à l'objet défini dans leurs statuts et qu'aucune subvention ne pourra être versée à une association faisant référence à un mouvement politique.

Cette année, 32 dossiers de demande de subvention ont été déposés et sont inscrits dans la délibération proposée. Après étude des bilans financiers de chaque association, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- Concernant les associations sportives dont vous avez le détail association par association, il est proposé un montant de fonctionnement de 156 400 euros, une subvention de 16 500 euros pour les projets soit un total de 172 900 euros.

#### **MME GUYOT**

Concernant les associations non sportives, il est proposé une subvention de fonctionnement d'un montant de 168 150 euros, subvention de projets de 21 464 euros pour un total de 189 674 euros, ce qui fait un total pour toutes les associations sportives et non sportives de 224 550 euros pour les subventions de fonctionnement, de 37 964 euros pour les subventions de projets et un total de 262 514 euros.

#### M. TELMAN

Pour la dotation aux coopératives scolaires, nous n'avons pas changé les montants, soit en maternelle 12 euros par enfant scolarisé pour 300 enfants, soit un total de 3 600 euros et

14 euros par enfant scolarisé en élémentaire pour 500 enfants en élémentaire soit un total de 10 600 euros. Nous subventionnons aussi les projets des écoles, nous faisons habituellement 10 000 euros, nous sommes allés légèrement au-dessus au vu des projets pour que cela bénéficie à tous les élèves, je peux vous le détailler, mais globalement tous les enfants des écoles auront un projet qui sera financé.

Sur l'école La Fontaine élémentaire, deux projets sont prévus, un projet robot où ils peuvent coder avec des robots, un autre projet qui permet via les tablettes de voir le cours en 3D. L'école Victor Baloche élémentaire, les CM1 – CM2 auront des cours de théâtre et les CP – CE1 – CE2 iront à la découverte des abeilles. Les maternelles de Victor Baloche ont aussi le projet à la découverte des abeilles et l'école La Fontaine maternelle aura un projet « dansons les Jeux Olympiques » parce qu'ils font déjà à travers des cours de musique le thème jeux olympiques, ils font donc la danse en plus et il y aura une présentation au centre culturel Antoine de Saint-Exupéry.

Pour finir, nous subventionnons les voyages scolaires, c'était habituellement 10 000 euros par école, nous l'avons fait cette année au prorata, c'est-à-dire 20 000 euros au total et vu qu'il y a 7 classes à Victor Baloche et 13 classes à La Fontaine, nous avons réparti ainsi : 7 000 et 13 000 euros.

#### **MME FERNANDES**

Le montant de la subvention du Centre Communal d'Action Sociale est estimé à 80 000 euros réajustables si besoin.

#### M. DE FRUYT

Concernant les assistantes maternelles, confirmez-vous le chiffre d'un total de 2 675,86 euros ? Il semble que selon les documents nous ne trouvions pas les mêmes chiffres sur cette association.

#### M. LE MAIRE

Il y avait effectivement une erreur dans la note de synthèse, mais le montant de la délibération est bon : 600 euros en fonctionnement et 400 euros en projet.

#### M. DE FRUYT

Deuxième question sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, quelle a été la somme utilisée en 2023 ?

#### **MME FERNANDES**

Le Compte Administratif n'est pas encore fait, nous vous le communiquerons quand cela sera fait, mais 65 000 euros environ.

#### M. DE FRUYT

Une remarque ensuite, nous avons reçu ce midi le nombre d'adhérents Wissoussiens et le nombre d'adhérents non Wissoussiens, c'est une question qui avait déjà été posée l'année dernière, je regrette que nous ne l'ayons pas eu plus tôt, c'est une remarque.

Deuxième remarque, c'est que je n'ai pas réussi à trouver de lien entre le nombre d'adhérents Wissoussiens et les montants des associations. Quels sont donc les règles, les facteurs qui ont permis la répartition des sommes globales que vous citez par rapport aux différentes associations ?

#### M. LE MAIRE

Avant de laisser répondre M. GARNIER et Mme GUYOT, juste pour information, le nombre d'adhérents Wissoussiens et non Wissoussiens, ce sont des données qui sont données par les associations, c'est du déclaratif. À aucun moment ces données ne sont revérifiées, nous les avons données telles que nous les avons réceptionnées des différents dossiers de subvention.

#### **MME GUYOT**

Les subventions sont réparties selon des critères : des analyses différentes sont faites si c'est une activité ou un sport collectif ou individuel, l'analyse des comptes déclarés et des excédents, l'investissement de l'association dans la Ville ou la vie de la Ville et aussi en fonction du nombre de salariés dans l'association.

#### M. TOULY

Normalement, vous auriez dû dire que ceux qui font partie d'une association, qu'ils soient membres d'un bureau ou adhérents, ne doivent pas participer au débat.

#### M. LE MAIRE

Nous l'avons fait tous les ans, c'est au moment du vote parce que s'il y a des personnes qui veulent écouter les débats, nous trouvions cela plus intéressant.

#### M. TOULY

Cela peut être répréhensible, je vais donc poser des questions sur les 3 associations dont je ne fais pas partie.

Par rapport à l'an dernier, nous avons un petit peu moins d'adhérents, 2 953 adhérents, 42 de moins que l'année précédente dont 1 328 extérieurs, soit 282 extérieurs de plus, mais qui est peut-être justifié par un élément qui m'a troublé qui est l'association Manao Manga qui a très peu d'adhérents, mais qui a 348 extérieurs. Les associations les plus nombreuses en adhérents, c'est le football avec 384 adhérents, 170 extérieurs, c'est à peu près comme l'année dernière ; la gymnastique, 361 adhérents, 115 extérieurs, le tennis : 303 adhérents, 75 extérieurs, Créative Attitude : 256 adhérents, 54 extérieurs, les Familles : 157 adhérents, 93 extérieurs et le volleyball : 154 adhérents dont 102 extérieurs, cela fait donc environ 75 % des adhérents du volley qui sont extérieurs.

Ma question, n'y voyez aucune attaque contre le volleyball bien évidemment, mais j'ai appris par Rungis que les personnes, pas uniquement les séniors qui vont jouer à Rungis parce qu'il n'y a pas de disponibilité de terrain probablement au Cucheron, mais j'ai appris que l'équipe première hommes et femmes vont aussi s'entraîner les lundis soir, j'ai donc demandé à la Maire Adjointe chargée des sports à Rungis quelle était la contrepartie puisque nous occupons des terrains, ils m'ont dit qu'ils avaient la possibilité de venir s'entraîner pendant Wissous Plage sur les terrains extérieurs. C'était juste une observation avec une information pour le public pour préciser certaines choses.

#### MME CORENWINDER

J'ai été interpellée par la Présidente de Manao Manga, j'interviens donc pour elle. Il me semble que nous avions parlé l'année dernière du fait que c'était une association caritative et que chacun participait suivant ses envies à des associations caritatives, là ce que je vois, j'imagine, évidemment que chaque association demande plus que ce qu'elle obtient, il y a 0 en frais de fonctionnement, cela me semble un petit peu dur. Comment cela s'explique-t-il ? Ils envoient quand même pas mal de fournitures à Madagascar, il y a donc des frais de fonctionnement. Ils sont très actifs et font donc des bénéfices avec ce qu'ils vendent, mais ils sont aidés à hauteur de 150 euros simplement pour le projet et d'après ce que j'ai compris, il y a des interventions pour les collèges et même à La Fontaine autour d'objectifs de développement durable et ouverture sur le monde, cela me semble très peu même si ce n'est que mon avis.

#### **MME GUYOT**

Concernant les 1 800 euros, ils ont 1 800 euros d'excédent, nous ne donnons donc pas de subvention de fonctionnement puisqu'ils ont un excédent. Ils n'ont que 19 % de Wissoussiens adhérents dans ce qu'ils déclarent. De plus, tout ce que vous venez de dire dans les écoles, nous ne sommes absolument pas au courant.

#### MME MICHON-TOULY

Je voulais seulement dire que Manao Manga était intervenue l'an dernier où il y a 2 ans et ils nous avaient informés.

#### **MME GUYOT**

Pour revenir sur les collèges, j'ai entendu parler par des personnes qui ont été interpellées, qu'ils avaient fait une intervention à Descartes. Je voudrais savoir combien il y a de collégiens Wissoussiens par rapport aux collégiens antoniens qui sont concernés à Descartes, ce qui a été fait comme intervention et font-ils une demande de subvention à Antony étant donné qu'ils interviennent à Descartes ?

#### MME CORENWINDER

Ils ne peuvent pas puisque la direction est sur Wissous, je ne pense donc pas qu'ils puissent faire une demande auprès d'Antony. Je suis interpellée, je fais remonter la chose, je vois qu'il y a 80 adhérents Wissoussiens d'après ce que j'ai comme information et cette association fait certes des bénéfices parce qu'ils se bougent, ils vendent des choses, mais de mon point de vue c'est pénalisant de dire : « on ne donne rien parce que cette association fait des bénéfices en vendant des articles ». Maintenant, c'est vous qui décidez et ce n'est pas moi.

#### M. TOULY

Ne le prenez pas mal, peut-on envisager que l'Adjointe à la culture participe de temps en temps aux spectacles du Saint-Exupéry ?

#### **MME GUYOT**

J'ai une vie personnelle et il n'y a aucune obligation, ce n'est pas parce que je m'occupe de la culture que je dois participer à tous les spectacles et je vous rappellerai que les spectacles qui passent en ce moment, je ne les ai pas choisis puisque ce n'était pas ma délégation à l'époque. Peut-être que l'année prochaine, si je choisis, j'irai peut-être plus.

#### M. DE FRUYT

S'il n'y a plus de question, une explication de vote : nous allons nous abstenir parce que nous constatons comme l'année dernière un écart trop important entre les propos qui ont été tenus sur les règles théoriques d'attribution aux associations et ce que nous voyons dans les documents qui nous sont présentés. Ne vous en déplaise.

#### **MME COCO**

Pour procéder au vote, je demande à ce que les personnes qui sont membres de bureau d'association ne prennent pas part au vote et Mme BARBEAU fait partie d'un bureau, je ne prendrai donc pas en compte l'abstention.

#### M. LE MAIRE

Il faut logiquement sortir de la salle pour le vote. Nous avons Mme ALBERTINI, Mme BARBEAU, la personne qui a son pouvoir ne vote pas. La personne qui a le pouvoir de Mme THIOUX ne vote pas. M. VANNSON ne prend pas part au vote et juste pour information pour le bon déroulement de l'administration, ce n'est pas la peine de venir, M. TOULY, quand les services des sports demandent des renseignements à une association puisqu'il y avait eu une problématique et une mauvaise interprétation l'année dernière sur une association et que vous débouliez au service des sports pour dire que la chasse aux sorcières est finie sur Wissous parce que nous avons demandé si votre femme appartenait à un certain bureau d'association, chose où cela avait levé l'année dernière, y compris avec Mme DE FRUYT, des sujets, nous avons donc préféré interroger en amont pour ne pas remettre le débat et c'est un point que vous avez mal interprété. En tout cas, les services ont relativement mal vécu votre arrivée un peu dynamique.

#### M. TOULY

Étiez-vous témoin?

#### M. LE MAIRE

J'ai utilisé un conditionnel, c'est un retour que j'ai de plusieurs agents.

#### M. TOULY

C'est totalement faux ! Vous n'y étiez pas, je vais donc vous dire ce qu'il s'est passé. Vos propos sont mensongers parce que je suis allé voir Mme SENECHAL et le Directeur des sports que je ne connaissais pas en lui demandant pourquoi il ne m'interrogeait pas moi-même si j'appartenais à une association ou une autre. J'ai dit : « je suis élu, je me présente, si vous ne savez pas, je vous laisse mon numéro de téléphone, vous m'appelez et vous me demandez, mais vous ne demandez pas à un tiers qui n'a strictement rien à voir avec moi ». Il y avait deux témoins. Je ne sais pas ce qu'ils vous ont dit, mais cela a été très bien, il n'y a pas eu quoi que ce soit. Vous affabulez sur des propos.

#### M. LE MAIRE

J'ai des écrits des agents, c'est ce que vous interprétez. Juste pour rappel, il y avait eu l'année dernière une confusion sur une association où il y avait une erreur qui avait été commise dans le procès-verbal de l'assemblée générale sur le bureau, par rapport à une personne qui est le conjoint d'une personne autour de la table, nous avions pris les écrits qui n'étaient pas corrects, ils n'avaient pas transmis les derniers écrits.

Pour éviter cette erreur, nous avons souhaité réinterroger les Présidents d'association où nous avions connaissance pour avoir la liste que je vous ai citée ce soir, les services en relation, non pas avec les élus, mais avec les associations, c'était l'objet de la demande.

#### MME MICHON-TOULY

Ce que j'ai par contre du mal à comprendre, c'est que sur ces fameux dossiers de subvention qui sont envoyés par les associations, les membres du bureau sont notés, ou en tout cas les dossiers ne sont pas bien remplis.

#### M. LE MAIRE

Ou il y a des changements, ce qui peut arriver.

#### **MME MICHON-TOULY**

Nous remplissons les dossiers de subvention en fin d'année, nous savons qui est le président, qui fait partie du bureau, je suis donc très étonnée.

#### M. LE MAIRE

L'an dernier, il y avait une erreur entre un PV et ce qui était déclaré, cela peut arriver. Je rappelle que ce sont des bénévoles dans les associations. Nous avons donc préféré nous en assurer. Si maintenant vous préférez que nous ne contactions plus les associations dont vous faites partie parce que vous le prenez mal que nous puissions les interroger, comme cela a été fait pour les élus de tous les groupes.

#### **MME MICHON-TOULY**

Dans ces cas-là, il peut y avoir des erreurs partout. Y avait-il des erreurs sur ces bureaux in fine?

#### M. LE MAIRE

Cette année, je pense qu'il n'y en aura pas, nous nous améliorons, c'est de l'amélioration continue.

#### M. TOULY

Juste une petite chose parce que vous dites que vous avez donné l'ordre aux services de demander pour savoir, ai-je bien compris ?

#### M. LE MAIRE

Non. Nous avons dit aux services qu'il y avait eu un questionnement l'année dernière qui avait d'ailleurs été fait en séance ce qui a évité une erreur juridique parce que cela peut mettre à mal toutes les subventions des associations ; les services revérifient maintenant dans le process par un appel pour être sûrs qu'il n'y ait pas d'erreur lors du passage de la délibération.

#### M. TOULY

Il y avait une autre personne, je ne vais pas donner son nom, mais la réponse qu'on m'a donnée n'est pas du tout celle-là, la personne m'a dit : « c'était pour mon information personnelle », cela n'avait donc rien à voir avec l'histoire des subventions. C'est bizarre.

#### M. LE MAIRE

Je demanderai à voir le responsable de l'association pour éclaircir et les agents concernés pour savoir vraiment ce qu'il s'est passé pour ne pas que cela se reproduise. Les associations viennent souvent au Cucheron, je peux m'y rendre quand ils y sont pour éviter de les déranger, avec les personnes présentes lors de cet échange et cela évitera de refaire l'erreur l'année prochaine.

#### M. TOULY

Vous ne souhaitez pas que je voie les agents.

#### M. LE MAIRE

Vous ai-je interdit de vous balader dans les étages de la mairie ?

#### M. TOULY

Écoutez, vous nous racontez des choses, je vous en raconte aussi.

#### M. LE MAIRE

Ai-je dit quelque chose quand vous êtes venu chercher votre courrier la dernière fois et que vous vous baladiez dans les étages ? J'étais dans mon bureau, ai-je fait une remarque ? Ai-je demandé aux agents de vous interdire l'entrée de la mairie, de vous refuser l'accès aux bureaux ? Je ne pense pas. Ne dites pas que je vous interdis d'aller discuter avec les agents.

#### M. TOULY

Si, c'est en tout cas le retour que j'ai.

#### M. LE MAIRE

C'est du quand dira-t-on, c'est bien le comportement d'un dictateur. Nous en reparlerons tout à l'heure et vous allez être surpris des retours. Nous passons au vote.

#### La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Mesdames ALBERTINI Katleen, BARBEAU Bernadette, THIOUX Karine, Monsieur VANNSON Frédéric, ont des liens familiaux avec des membres d'un bureau d'association et ne peuvent donc pas prendre part au vote.

<u>Vote</u>: → 17 Pour: (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT)

→ 6 Abstentions: (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# 6. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2024 (Annexe D.5)

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les Communes de 3 500 habitants et plus, et à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », un débat est proposé au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les conditions fixées par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2024, présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

#### M. LE MAIRE

Une petite modification cette année, les élus ont reçu le PowerPoint présenté afin de n'avoir qu'un élément et pour simplifier la compréhension, il y avait avant une fiche écrite de ce qui est présentée. J'ai essayé d'être relativement concis, un contexte national économique et budgétaire que vous connaissez tous au niveau national, les éléments de la rétrospective financière vous seront présentés dans un point deux, les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2024 dans un point 3. Je reprécise, le Débat d'Orientation Budgétaire est une supposition pour évoquer dans un deuxième Conseil à venir le budget 2024. Nous évoquerons la Programmation Pluriannuelle des Investissements dits PPI et le budget annexe dit locatif.

Je vous passe le rappel du contexte à part la petite particularité où à partir du 1er janvier 2024 nous changeons de nomenclature comptable, nous passons de M14 à M57. Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté ce soir vient de la loi NOTRe du 7 août 2015. Vous connaissez tous plus ou moins le contexte national, je ne vais pas revenir sur les chiffres de l'inflation et l'estimé pour 2024. Le projet de loi de Finances concernant les collectivités, il y a lutte contre l'inflation et protection du pouvoir d'achat des Français, maîtrise de la dépense qui est demandée aux collectivités, les fonds de péréquation sont stables, le FPIC et le FSRIF. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité est estimé à 3,9 % de la fraction de redynamisation de la TVA.

Je vous passe les graphiques déprimants sur l'inflation qui persiste depuis quelque temps pour vous parler de la situation financière de Wissous. Là, vous avez donc la présentation du compte administratif voté en 2022 et l'estimation du compte administratif 2023, vous pouvez remarquer qu'il y a une légère augmentation des recettes de 1,8 %, les dépenses augmentent de 2,6 % et nous le verrons, c'est principalement lié à l'explosion des fluides. Nous avons une épargne nette qui se maintient à près de 650 000 euros. Dans les principaux impacts de dépenses de fonctionnement, je vous le disais, nous avons 223 000 euros d'augmentation de l'impact des fluides, nous avons une provision pour risques liés à des contentieux que nous avions mis au budget de 116 000 euros. Nous avons une augmentation de la péréquation, le FSRIF comme évoqué précédemment, que l'État souhaite rendre stable, mais une augmentation à Wissous de 86 000 euros et l'augmentation du point d'indice au niveau des Ressources Humaines qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2023 impacte sur 6 mois les finances de la Ville de 70 000 euros charges comprises.

Concernant les recettes, nous avions passé une délibération de 220 000 euros concernant le remboursement des frais de la déchetterie. Nous avons 352 000 euros d'augmentation dans le poste impôts et taxes, nous verrons le détail tout à l'heure et nous avons une baisse de

569 000 euros sur les droits de mutation : les droits de mutation sont la partie perçue par la collectivité sur les ventes immobilières.

Nous avons donc une situation de la dette sur Wissous avec une capacité de désendettement qui n'a jamais été aussi basse à 5,49 années, nous sommes en situation d'excellence, il nous faudrait 5,49 années pour rembourser l'emprunt avec la capacité de désendettement que nous avons vue préalablement. La situation de la dette, nous sommes soit en taux fixe, soit en Euribor, nous n'avons donc pas de dette dite toxique. Nous avons une répartition des banques, avec Dexia qui est de vieux emprunts qui restent une part importante, mais il y a une pluralité de différentes banques. Concernant l'endettement de la Ville, vous avez là le résultat en 2023 avec une partie de renégociation et des taux qui avaient eu lieu en 2020 et 2021, cela se stabilise, nous sommes principalement à taux fixe. L'endettement au 31 décembre 2023 est de 10 130 000 euros tous budgets confondus ce qui fait un capital restant dû par habitant de 1 420 euros, nous étions à 1 548 euros en 2022. Vous avez là le schéma d'extinction de la dette.

Les effets marquants concernant Wissous, c'est le passage de la M57, c'est aussi la volonté de la municipalité de ne pas dépasser l'endettement du 31 décembre 2013 qui était à 11 500 000 euros, maintenir une politique de stabilité fiscale, pas d'augmentation des taux qui n'ont pas changé depuis plus de 10 ans et maintenir la qualité de service auprès des enfants, animation et la culture.

Concernant une petite projection de ce que nous souhaitons, les produits et services, vous avez le réalisé 2022, le projeté 2023 qui est plus ou moins ce qui passera en Conseil Municipal pour le compte administratif et la première proposition du budget qui sera vu au prochain Conseil, nous avons une première estimation pour les produits et services de l'ordre de 1 030 000 euros, soit une baisse de 17 % puisque nous avions dans ce poste-là, nous avions les 200 000 euros de remboursements de la déchetterie en 2022 qui étaient exceptionnels. Les impôts et taxes vont évoluer de 2,94 %, les dotations par rapport au budget de l'année dernière qui évoluent de 38 %, mais nous devrions être légèrement en dessous du réalisé 2023. Les autres charges sont plus ou moins identiques à l'exception des produits exceptionnels que nous ne pouvons pas prévoir en amont.

Concernant les impôts et taxes, c'est ce que j'expliquais lors du Conseil de décembre, vous avez l'application des différents taux et je vous ai parlé d'un coefficient correcteur qui est reversé à l'État, ce sont donc 2 953 000 euros qui sont reversés à l'État sur la fiscalité. L'année prochaine, nous avons l'arrivée de nouvelles entreprises, notamment ESSILOR en termes de taxation, et les coefficients de localisation des locaux professionnels qui ont été revus sur le Département de l'Essonne et nous estimons que l'État devrait faire une revalorisation des bases de l'ordre de 3,9 %, estimée sur les locaux d'habitation et industriels. L'attribution de compensation, ce qui est versé par la Communauté d'Agglomération, nous ne bougeons pas à 4 305 000 euros.

Nous allons légèrement augmenter concernant la DSC, la Dotation de Solidarité Communautaire, nous touchions près de 700 000 euros jusqu'en 2020, sauf que l'Agglomération s'est vue contrôler par la Cour Régionale des Comptes et le calcul qui était opéré qui était un tiers de reversement de l'accroissement de fiscalité n'était plus possible, il fallait tenir compte de l'accroissement de population et de la richesse de population, nous tournons autour de 240 000 euros cette année, mais au vu des entreprises qui s'installent, nous devrions aller jusqu'à 300 000 euros.

Vous avez ensuite un graphique sur les droits de mutation évoqués précédemment où nous pouvons constater la chute des droits de mutation. Nous étions à 902 000 euros en 2022 de

droits de mutation perçus, nous sommes à 333 000 euros cette année, nous avons presque divisé par trois les montants perçus, c'est 1,2 % des 8 % des frais de notaire qui sont reversés à la Ville. Je ne reparle pas de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est à 0 depuis 2022. Le concours financier de la CAF concernant les différents financements : accueils collectifs des mineurs, multi accueil, est estimé à 300 000 euros ce qui est plus ou moins stable ; il y a néanmoins un changement, nous avons déjà passé certains avenants en délibération, où nous percevions avant pour les différentes crèches les aides CAF, c'est aujourd'hui reversé directement aux structures et déduit des montants facturés à la Ville.

Les produits et services, nous l'avons vu tout à l'heure, c'est stable si nous retirons les 220 000 euros et dans les 1 030 000 euros, il y a les 80 000 euros versés par la CPS depuis cette année pour le remboursement de la déchetterie. Il est important de souligner que les 220 000 euros remboursés en 2023 concernaient un arriéré.

Concernant les dépenses ; les dépenses à caractère de fonctionnement par rapport au budget, nous voyons bien comme je l'ai toujours dit qu'il y a un écart flagrant entre le budget et le réalisé, sachant que dans une collectivité le budget est la limite à partir de laquelle nous ne pouvons pas dépenser. Par exemple, si nous avons 2 000 au niveau des salaires, si nous versons 2 001 euros au montant des salaires, les comptes de la collectivité sont bloqués et nous passons sous tutelle de la Cour Régionale des Comptes, c'est donc pour cela que les budgets sont généralement un peu surévalués ce qui permet de ne pas être bloqué. Nous pouvons voir les différents montants projetés au budget 2023. Les charges à caractère général, en prenant le CA 2022 et le CA projeté 2023, sont plus ou moins identiques. Au niveau des rémunérations, nous sommes pareils, mais nous verrons que c'est une baisse du nombre d'agents. Nous augmentons l'atténuation de produits, le FSRIF, c'est une taxe que nous payons et les autres postes sont plus ou moins identiques. La projection que nous ferons sur le budget tournera pour les dépenses de gestion aux alentours de 14 millions et aux alentours de 15 millions pour le total des dépenses de fonctionnement ce qui est sensiblement ce qui était projeté au budget 2023.

Suivant les postes, vous avez une répartition des différents graphiques, je vais juste m'attarder sur la partie fluides, les fluides représentent aujourd'hui 27 % des dépenses que nous appelons au 011 quand cela représentait 14 % en 2022, ce qui fait une augmentation de 326 000 euros comme nous l'avons vu dans le précédent détail. Je précise que ces montants de dépenses par bloc sont hors masse salariale. Sur le centre de loisirs par exemple, nous avons principalement de la masse salariale. Il s'agit vraiment là du 011, soit les charges dites courantes de la collectivité.

Concernant les RH, nous estimons les charges de personnel à 7,6 millions d'euros, soit 54 % du budget. Vous avez un tableau que vous aviez apprécié l'année dernière, nous avons donc souhaité remettre exactement le même où nous voyons qu'il y a effectivement une baisse des agents avec 164 en 2022 à 154 en 2023 sachant que ce tableau concerne également les disponibilités et les agents mis à disposition des services de l'État. Certains agents sont partis de la liste et sont dans ces 10 personnes, on peut néanmoins voir que la baisse est principalement due à des contractuels et il y a plus ou moins une stabilité concernant les titulaires. En 2023, nous avons eu l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ce qui impacte sur 9 mois pour 70 000 euros. Nous avons augmenté l'assurance statutaire des agents et également augmenté la prise en charge de la mutuelle, la moyenne de prise en charge était de 15 % en 2022, nous avons décidé de passer à 35 % en 2023, 45 % en 2024 pour atteindre le niveau légal et l'obligation qu'il y a en 2050 d'être à 50 % de prise en charge.

En 2024, nous aurons l'augmentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier des 5 points d'indice, l'augmentation du point d'indice coûtait 70 000 euros sur 6 mois, nous allons être à 140 000 et là, nous avons 90 000 euros de masse salariale liée à cette augmentation du point d'indice. Nous avons également la chance beaucoup d'agents qui ont pu faire des évolutions professionnelles, nous avons eu 16 avancements de grade en décembre 2023.

Nous avons ensuite la péréquation, le FSRIF et le FPIC que nous payons en tant que Ville dite riche. Nous avons le maintien, comme nous l'avons vu, de l'enveloppe d'associations, vous verrez que c'est légèrement au-dessus que ce qui a été voté ce soir parce que nous gardons toujours une marge s'il y avait des demandes de subvention exceptionnelle pendant l'année. Nous avions versé l'année dernière 73 000 euros au CCAS, 60 000 euros et 13 000 en décision modification, et là nous passons à 80 000 euros. Nous avons la M57 qui bouge un peu les lignes de comptabilité, notamment les dépenses exceptionnelles qui sont impactées par des postes qui étaient initialement dans les charges courantes. Et enfin, nous sommes en train de basculer sur des logiciels métiers notamment pour gérer les absences, que cela soit dématérialisé et sortir des petits livrets papier qui se baladent dans les services lorsque des congés sont posés.

Les intérêts de la dette, nous devrions donc être à 264 000 euros l'année prochaine versus 296 000, je rappelle juste que les intérêts de la dette sont remboursés en fonctionnement alors que le remboursement en capital se fait en investissement. Nous devrions donc rembourser un peu plus en investissement, 18 000 euros de plus concernant le remboursement de capital. Si nous prenons un emprunt qui est de 2,5 millions, ce qui nous amène à 11 500 000 euros qui est la target fixée à ne jamais dépasser, nous avions aussi un emprunt l'année dernière que nous n'avions pas sollicité, mais cela nous permet de faire les engagements en attente d'avoir les différentes subventions. Si sollicitation d'emprunt, nous passerions de 264 000 euros d'intérêts de la dette à 350 000 euros et le remboursement en capital passerait de 1,010 million à 1,135 million.

Nous avons toujours une attention particulière sur les subventions. Nous avons encaissé cette année 644 000 euros de subventions. Il y a un décalage entre obtenu et encaissé ; par exemple, pour la crèche, nous avons obtenu une subvention avec des acomptes, mais cela ne sera versé qu'à la réalisation du projet, nous sommes à 2 400 000 euros, c'était des montants qui n'étaient pas prévus, même si nous les avons rajoutés à la décision modificative et la ligne d'emprunt qui est mise est pour couvrir ce type de recettes que nous ne pouvons pas inscrire tant que nous n'avons pas la notification établie.

Nous estimons le FCTVA perçu en recettes d'investissement à environ 600 000 euros cette année. Pour rappel, c'est 16,404 % de la TVA payée sur les investissements.

Sur les recettes, nous l'évoquions suite à la question de M. TOULY sur les taxes d'aménagement que nous pourrions percevoir qui seraient une des seules recettes avec la taxe foncière sur le parc des Avernaises, nous l'estimons à 130 000 euros de recettes.

Concernant les investissements, vous avez ce que nous appelons les AP/CP qui sont les investissements qui vont être étalés sur plusieurs années, ceux-ci ont fait l'objet de délibérations. Il s'agit du multi accueil, la crèche et l'extension du complexe sportif du Cucheron. Nous avions phasé, cela bougera certainement une fois que nous aurons l'attribution des marchés, mais cette année nous mettons 1 500 000 euros pour la crèche et 400 000 euros pour l'agrandissement du Cucheron. Concernant le scolaire, nous avons la rénovation et modernisation du groupe scolaire La Fontaine avec 3 nouvelles salles de classe,

c'est donc poursuivre le « L » dans la rénovation et notamment énergétique. La rénovation et modernisation de l'école Victor Baloche et de sa restauration. En petite enfance, création d'un nouvel accueil « Les P'tits Loups », nous l'avons vu tout à l'heure, c'est pour cela qu'il est en bleu; agrandissement et rénovation de l'ACM Arthur Clark où des travaux ponctuels ont déjà été faits, mais il y a de gros travaux de réhabilitation à faire et notamment pour éviter la manipulation des agents.

Au niveau du sport, nous avons l'extension et la rénovation du centre omnisports du Cucheron, la modernisation des équipements sportifs également. Sur le cadre de vie, nous avons la rénovation des granges du domaine de Montjean et aménagement du parc. Voirie, réfection, accessibilité, mais nous avons encore du travail à faire sur ce point et des aménagements cyclables. Enfouissement des réseaux aériens, sont concernés la rue de la Division Leclerc en 2023 et en 2024 le Coteau de Wissous avec la rue de Wissous qui a été décalée qui devait être faite en 2023, mais nous avons une œuvre d'art qui nous a un peu retardés dans le déploiement de l'enfouissement et il y aura la rue Bigourdan cette année ce qui est inscrit au programme du SIGEIF.

Le cadre de vie avec de nouveaux équipements toujours en cours, une nouvelle caserne des pompiers et un poste de police municipale, la salle d'activité pour le bel âge et une future maison médicale en remplacement de celle actuelle avec des stationnements à proximité, la poursuite de la rénovation notamment énergétique des bâtiments et des remplacements par des LED; sur ce point-là, une grande campagne est prévue, les délais de livraison des LED sont d'environ 5 à 6 mois notamment pour les feux entre la rue Pascal et la route d'Antony, nous devrions les recevoir le mois prochain, mais il y a du délai.

Pour vous donner une information, avec le système de LED que nous plaçons, nous avons regardé la Fraternelle où tous les candélabres ont été changés l'année dernière, les LED sont intelligentes et passent de 23 heures à 5 heures du matin à une intensité de 50 % et ce qui est marrant, c'est que nous voyons maintenant bien cette baisse-là sur Linky; nous sommes passés d'une consommation électrique pour ce quartier-là de 12 800 euros à 4 200 euros avec les nouveaux candélabres, ce qui est presque divisé par trois. Il faut dire que dans ce quartier-là, nous avions des halogènes de 250 watts. Nous avons signé un bon de commande pour toute la route d'Antony, un peu avant la rue Pascal jusqu'à la rue du Docteur Ténine, c'est là où nous avons du 250 watts et nous avons commandé des lanternes avec passage en LED que nous attendons, nous espérons qu'elles arriveront bientôt.

Acquisition foncière notamment pour le bassin de renaturation, rénovation du parc automobile par des véhicules plus propres et avec des vignettes Crit'Air qui puissent aller sur Paris, notamment pour les formations. Poursuite de la modernisation des outils informatiques et de communication, voilà la présentation pour le Budget principal.

Concernant le parc locatif, c'est beaucoup plus rapide. Les recettes de fonctionnement de 187 000 euros environ en estimé, 70 000 euros pour les logements, 111 000 euros pour les commerces et les baux professionnels. Nous sommes à l'équilibre sur les dépenses de fonctionnement à 187 000 euros, avec 75 000 euros d'autofinancement qui passeront en investissement. Nous avons des charges financières de 2 500 euros, des charges à caractère général de 106 000, ce sont notamment les charges de copropriété que nous retrouvons à ce poste et les frais de logiciels qui sont sur un compte à part à 2 100 euros. Nous avons enfin en dépenses d'investissement des travaux et aménagements pour 262 000 euros prévus cette année, dont beaucoup sont déjà lancés et ont déjà été réalisés. Tous les engagements en 2023 non réalisés sont compris dans le budget 2023, mais inscrits en restes à réaliser, et il faut en

tenir compte, sur le budget 2024. Remboursement de capital de l'emprunt : 24 000 euros. En recettes, nous avons l'autofinancement de 75 000 euros et un résultat positif de 210 000 euros. Merci pour votre attention et désolé d'avoir pris un peu de temps.

#### M. DE FRUYT

J'ai plusieurs questions. Page 8, nous avons une augmentation des provisions pour risques liés à des contentieux, lequel ou lesquels en particulier? J'ai cru comprendre qu'il y avait une demande importante de la part de Mondial Relay par rapport à la saga des permis de construire, est-ce cela ou autre chose ? C'est une question.

Page 11 au sujet de nos emprunts, 25 % de nos emprunts sont à taux variable, j'aurais souhaité principalement sur l'Euribor, vous mentionnez que c'est l'Euribor, mais nous ne savons pas quel est le taux. Quel était le taux initial au moment où nous avons pris ces emprunts, sachant que le taux actuel a beaucoup augmenté ? Enfin, quelle est la durée de ces prêts ? Si vous n'avez pas la réponse là, cela peut venir plus tard.

#### M. LE MAIRE

Je n'ai pas toute la comptabilité en tête.

#### M. DE FRUYT

C'est pour cela que je dis que je n'attends pas une réponse tout de suite sur tout. Page 22, j'aurais souhaité une explication technique sans doute sur les 40 % d'évolution sur l'atténuation de produits, j'ai compris que c'était lié à une taxe, mais j'aurais souhaité comprendre les éléments qui conduisaient à ce résultat.

Page 23, dans le titre, il est évoqué : « charges à caractère général : 5,3 k€ », n'y a-t-il pas une erreur ?

#### M. LE MAIRE

Millions.

#### M. DE FRUYT

C'est bien ce qu'il me semblait! Toujours sur cette page, une remarque et non pas une question, nous avions déjà attiré l'attention de la mairie il y a 2 ans, vous en étiez en partie conscient, mais sur l'importance d'augmenter les efforts sur les économies d'énergie, nous voyons malheureusement que cela a été dans le sens de l'augmentation du coût de l'énergie.

Page 24, s'agit-il de postes en moyenne sur l'année ou de postes présents au 31/12 ? J'ai cru comprendre à travers vos propos qu'il s'agissait de personnes présentes, mais si c'est bien le cas, la question reste s'il s'agit de la moyenne sur l'année ou les effectifs au 31/12.

Page 31, vous avez eu un propos sur la petite enfance et enfance : agrandissement, rénovation de l'ACM Arthur Clark et j'ai cru entendre dans votre propos : « pour éviter la manipulation des agents », j'ai peut-être mal entendu, mais si c'est bien cela, de quoi s'agit-il ?

Enfin, page 32, j'ai cru entendre là encore dans vos propos qu'il y avait un retard dû à une œuvre d'art, j'aurais souhaité comprendre le motif du retard.

#### M. LE MAIRE

Si cela ne vous dérange pas, je vais reprendre à l'envers. L'œuvre d'art et le retard, c'est une question écrite qui a été posée, nous y reviendrons donc tout à l'heure. Concernant Arthur Clark, comme il n'y a pas de dortoir réservé, les animateurs doivent monter des lits, ce sont des lits en plastique, mais il y a de manipulation à faire et quand je parle d'agrandissement, même si c'est dans le parc, c'est quand même nécessaire parce qu'il y a une manipulation par les agents qui n'est pas des plus faciles, mais je ne suis pas rentré plus dans le détail.

La page 24 sur les ETP, je vous aurais bien dit que c'est au 31 décembre, mais il faut que je m'en assure parce que sinon, je n'aurais pas eu une augmentation en 2019 avec les agents recenseurs qui ont travaillé au mois de juillet, je suis donc un peu moins sûr de moi dans ma réponse, nous répondrons donc pas écrit.

#### M. DE FRUYT

La précision que vous apportez, c'est que ce sont des ETP.

#### M. LE MAIRE

Non, je dis que je pensais que c'était au 31 décembre, j'ai donc demandé confirmation. Pour revenir sur la page 25 sur laquelle vous demandiez où était l'augmentation de la péréquation, c'est sur la page d'avant, c'est le FSRIF avec 400 000 euros et 20 000 du FPIC qui est la péréquation intercommunale à laquelle nous ne sommes pas soumis pour l'instant, nous l'avions été en 2019/2020, mais je préfère mettre un montant au budget et le FSRIF, c'est 400 000 euros. Au vu de l'augmentation que nous avons eue entre 2022 et 2023, nous avons dû faire un budget modificatif pour rajouter des crédits, nous estimons à 400 000 euros.

Concernant votre demande sur les emprunts, le détail Euribor, quelle a été l'évolution des taux, nous avons un logiciel qui nous fait cela très bien, nous pourrons vous le transmettre. Concernant les provisions, nous avions fait des provisions en 2021 à hauteur de 150 000 euros, nous avions mis 144 000 euros au budget, c'est 116 000 euros là, ce n'est pas pour la SCI AMELIA, c'est pour les indemnités des anciens élus où j'avais dit que nous provisionnons, car le contentieux est toujours actif et que si jamais demain ils ne remboursent que le delta du surplus, la commune devra annuler les titres, nous aurons donc une provision en face ce qui n'aura donc aucun impact pour les comptes de la commune.

#### M. DE FRUYT

Est-ce parce que nous avions passé en recettes l'intégralité du remboursement ?

# M. LE MAIRE

Oui, quand vous émettez des titres qui sont l'acte juridique, s'ils ne sont pas recouvrés, ils sont annulés. Imaginez que le contentieux soit 50/50, je dis une bêtise, la moitié de la somme sera reprise et cela sera une recette exceptionnelle à ce moment-là, si la Ville doit rembourser 100 %, tout est provisionné aujourd'hui, notamment les créances douteuses, nous en avons donc profité pour mettre des provisions.

Dernier point quand vous parliez de la partie économie d'énergie, 300 000 euros d'augmentation par rapport à ce que nous avons et par rapport aux autres collectivités, c'est très peu notamment grâce à nos actions en matière de rénovation énergétique, vous comprendrez donc bien que je ne peux pas partager votre remarque.

#### MME COCO

Il est demandé de prendre acte en faisant un vote.

#### M. TOULY

J'ai une question sur le Cucheron.

Intervention hors micro

#### M. LE MAIRE

Quand nous avons passé la première délibération, c'était estimé à 15 millions, nous avons eu 39 580 euros d'études faites en 2023, principalement des études de bâtiments et de portance, nous estimons 400 000 euros sur 2024, 9 millions en 2025 et 5,560 millions en 2026 sachant que ces montants vont bouger une fois que nous aurons l'attribution du marché.

#### M. TOULY

Je crois que l'année dernière, c'était estimé à 11 millions en 2025.

#### M. LE MAIRE

Non, les AP/CP passent en délibération. Si nous modifions les sommes qui sont là, cela fera l'objet d'une somme spécifique sur les AP/CP, nous ne pouvons pas les bouger, c'est vraiment une photo de la délibération qui avait été prise.

#### M. TOULY

Le Cucheron sera opérationnel début 2027 a priori.

#### M. LE MAIRE

A priori c'est un point des questions diverses que nous évoquerons tout à l'heure.

#### M. TOULY

Je peux donc me permettre de vous demander que l'ouverture du collège soit opérationnelle en septembre 2026.

#### M. LE MAIRE

C'est un point que nous évoquerons tout à l'heure.

#### **MME COCO**

Nous allons donc prendre acte au travers d'un vote de cette délibération.

#### La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# 7. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2024

La loi des finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes. Il est fixé à 0,723973 pour Wissous.

L'Assemblée à l'unanimité se prononce sur le maintien des taux 2023 pour l'année 2024 concernant, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme suit :

Rappel Taux 2023	Taux 2024 Voté
10,00 %	10,00 %
32,38 %	32,38 %
29, 64 %	29, 64 %
	10,00 %

#### M. LE MAIRE

Depuis 2021, les taux Ville et Département ont été cumulés, vous avez vu que plus d'un tiers du taux est reversé à l'État. Nous proposons de faire les mêmes taux qui sont donc de 10 % pour une taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 32,38 %, et taxe foncière sur les propriétés non bâties à hauteur de 29,64 %.

#### M. DE FRUYT

Pas de question, mais une explication de vote : nous voterons pour le maintien des taux tout en faisant remarquer comme nous le faisions les années précédentes, que si les taux sont stables, les bases augmentent et qu'en réalité, un taux stable permet à la commune de bénéficier de montants plus importants. En clair, les Wissoussiens paieront des impôts plus importants du fait de l'augmentation des bases malgré le maintien des taux.

#### M. LE MAIRE

Je reprécise juste comme tous les ans qu'il y a aussi un vieillissement des habitations et le coefficient d'entretien qui se dégrade pour certains biens. Nous avons d'ailleurs la CCID le 12 mars prochain où nous évoquons justement ces différents taux.

# M. DE FRUYT

Juste une question très technique : tous les Wissoussiens comme tous les citoyens français ont bénéficié d'un contrôle sur une déclaration obligatoire sur le nombre, le positionnement, l'état et la situation de leurs biens immobiliers, ce screening par l'administration a-t-il conduit à une modification significative des bases imposables sur la Ville de Wissous ?

#### M. LE MAIRE

Non et d'ailleurs, à chaque DIA, dès lors qu'il y a une vente sur la Ville, nous contrôlons par rapport à la base fiscale et plus de 40 % des contrôles qui sont effectués lors de la vente des maisons principalement, (puisque les appartements sont compliqués avec les tantièmes qu'il peut y avoir des parties communes), les surfaces sont erronées. Souvent, les personnes font les déclarations, je prends un cas basique : je fais des combles, je demande l'autorisation à l'urbanisme, mais à la réalisation, il y a un document fiscal à faire pour la taxation de la taxe foncière, il est généralement envoyé lors des constructions parce que cela permet d'avoir une exonération pendant 2 ans de la taxe foncière notamment de la part départementale, mais pas à la fin des travaux.

Nous recensons en tout cas, les gens qui ont rempli le document sur le portail « impots.gouv », peut-être qu'un peu plus de gens en ont un peu plus conscience pour ceux qui ont regardé le détail avec le nombre de pièces, nous aurons peut-être des déclarations, c'est un des sujets que nous allons évoquer lors de la Commission des Impôts Directs avec le commissaire pour voir s'ils ont eu des retours, des demandes supplémentaires au-delà. Pour valider et ne pas préempter un bien, nous devons répondre et nous ne le faisons qu'une fois que nous avons la preuve que la personne a rectifié sa situation.

# La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

<u>Vote</u>: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

# 8. <u>Partenariat auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances « Programme Séniors en Vacances 2024</u>

La mission de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) consiste à favoriser l'accès aux vacances pour les séniors. La Municipalité souhaite développer les services à destination des personnes âgées et par l'intermédiaire de ce programme, faciliter le départ en vacances de ces personnes exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap. L'Assemblée à l'unanimité approuve le partenariat avec l'ANCV et autorise M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge du Bel Âge à signer les actes afférents à ce partenariat.

#### **MME ROCHARD**

Séniors en Vacances propose des séjours tous compris en France, en Europe pour permettre aux personnes âgées de partir en vacances à un tarif préférentiel. Afin d'encourager le départ en vacances des séniors les plus fragiles, notamment ceux aux revenus modestes, l'ANCV, qui est l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, propose une aide financière sous conditions de revenus ou de statuts. Le coût d'un séjour tel qu'il soit ressortant du programme Séniors en Vacances est fixé forfaitairement à 461 euros taxes comprises par personne pour un séjour

d'une durée de 8 jours, soit 7 nuits, et d'un montant de 385 euros par personne pour un séjour d'une durée de 5 jours, 4 nuits.

Les tarifs accessibles réduits par une aide financière de l'ANCV attribuée sous conditions, l'aide attribuée une fois par sénior et par an est plafonnée à 202 euros ou à 168 euros en fonction de la durée du séjour.

Les séniors et leurs proches sont éligibles à différentes choses : les personnes de plus de 60 ans au moment du séjour ou de plus de 55 ans lorsqu'elles sont en situation de handicap, il faut résider en France, être retraité ou sans activité professionnelle, toutes les personnes rattachées au foyer fiscal du sénior lorsqu'elles partent avec celui-ci, les enfants handicapés du sénior qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal lorsqu'ils partent avec lui. Les personnes éligibles au programme de l'aide peuvent bénéficier de l'aide financière sous conditions de ressources.

Les séjours sont proposés tout compris, pension complète, animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique, hors transport, chambre individuelle avec supplément dans la plupart des cas et une assurance annulation selon les conditions générales de ventes du professionnel de tourisme et de loisirs et la taxe de séjour. Pour mémoire en 2018, le bel âge est parti aux Issambres, 49 participants avec 10 personnes bénéficiaires de l'aide ANCV. En 2019, la Grande Motte, 46 personnes, 9 bénéficiaires de l'aide. 2021, la Chapelle-des-Bois, 27 personnes, 7 bénéficiant de l'aide, un petit nombre parce que nous étions en pleine sortie du Covid. 2023, Les Issambres, 44 personnes, 4 avec de l'aide.

Pour 2024, un séjour est réservé dans le village de Mur-de-Bretagne dans les Côtes-d'Armor, du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin pour un groupe de 48 personnes. La municipalité souhaite développer les services à destination des personnes âgées et par l'intermédiaire de ce programme faciliter le départ en vacances de ces personnes qui en sont la plupart du temps exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances concernant le programme Séniors en Vacances 2024 et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge du bel âge à signer les actes afférents à ce partenariat.

# La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

## M. LE MAIRE

Je propose 5 minutes de suspension de séance.

#### SUSPENSION DE SÉANCE de 23h25 à 23h36

## AFFAIRES GÉNÉRALES

## 9. Déploiement de la vidéoprotection sur le centre de secours de Wissous

Par courrier en du 27 juin 2023, le SDIS 91 a sollicité la Commune pour le déploiement de la vidéoprotection sur tous ses sites situés en Essonne afin de procéder à la sécurisation de l'ensemble des personnels d'intervention, administratifs, techniques et sociaux.

Ces opérations bénéficieront de financement par le Conseil Départementale de l'Essonne.

Pour la Commune de Wissous, une caserne est située voie Montavas/rue du Colombier dont elle est bailleresse.

Ce déploiement concerne l'installation d'un système de vidéoprotection uniquement en extérieur. Il filmera les abords immédiats et une partie du domaine public avec un champ visuel limité sur les accès de la caserne de pompiers.

Les images seront conservées pour une durée maximale d'un mois et dont l'extraction ne pourra se faire que sur dépôt de plainte et réquisition des forces de l'ordre.

L'Assemblée à l'unanimité approuve la mise en place de ce dispositif de vidéo protection qui sera installée par le SDIS 91, à la caserne des pompiers de Wissous, sise voie de Montavas/rue du Colombier; et autorise M. le Maire ou un Adjoint au Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce dispositif par le SDIS.

#### M. LE MAIRE

Le SDIS 91 nous a demandé de passer cette délibération suite à un courrier reçu fin juin, ils souhaitent équiper, notamment avec les violences urbaines, tous leurs centres de secours de vidéoprotection. Ils nous demandent donc de passer cette délibération afin qu'ils puissent équiper le bâtiment de la caserne des pompiers volontaires qui appartient à la commune, c'est donc le Département qui prend en charge tous les frais de mise en place de la vidéoprotection, c'est principalement des extérieurs pour éviter que le bâtiment ne soit attaqué. C'est une délibération qui est passée dans tous les Conseils Municipaux de l'Essonne.

#### La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# 10. Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre d'Incendie et de Secours de Wissous au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Annexe D.6)

La Commune de Wissous est propriétaire d'un bien située à l'angle voie de Montavas/rue du Colombier à Wissous. Depuis 2001, la Ville met ce bâtiment à disposition du SDIS, à titre gratuit.

Le SDIS 91 a fait part à la Commune de Wissous son souhait de procéder à la signature d'un avenant afin de réintégrer le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Des travaux d'électricité devant être effectués, le SDIS s'engage à les prendre en charge.

Le présent avenant n° 3 a donc pour objet de modifier l'article 1 de la convention initiale et donc de mettre à disposition de l'occupant, à titre gratuit et dans les conditions prévues par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996. L'appartement de deux pièces d'une surface de 62,18 m² est situé au 1<sup>er</sup> étage d'un bâtiment attenant à la Caserne.

L'Assemblée à l'unanimité approuve la signature de l'avenant n° 3 afin de réintégrer le logement situé au 1<sup>er</sup> étage et autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que ceux susceptibles à intervenir.

#### M. LE MAIRE

Là, nous parlons effectivement de la caserne, nous avons une convention avec le SDIS pour la mise à disposition du bâtiment au Service Départemental et d'Incendie de Secours et du rez-de-chaussée qui est une salle de réunion et il y avait un appartement au-dessus de la salle de réunion qui est attenant directement au Centre de Secours. Cette pièce est utile pour deux raisons, ils en ont besoin pour la formation des JSP et ils souhaitent également qu'il y ait une chambre réservée, car ils ont des personnes venant d'Antony qui souhaitent être pompiers volontaires sur Wissous et la distance de repliement est trop longue, ils proposeraient donc de pouvoir loger dans cette chambre lorsqu'ils sont d'astreinte pour pouvoir être immédiatement sur le Centre de Secours si jamais il y avait un appel. Il est entendu que tout ce qui est consommation de fuel, d'entretien de la chaudière est à la charge de l'occupant, du Département et du SDIS plus particulièrement.

#### M. DE FRUYT

Je profite de la question pour revenir sur un point soulevé en Commission et rappeler comme cela a été dit que la caserne des Pompiers de Paris d'Antony est beaucoup plus proche que celle des Pompiers de l'Essonne qui s'occupe de nous à Palaiseau, vous avez déjà fait une demande pour que nous soyons rattachés à cette dite caserne parce qu'en plus, quand nous appelons le 18, c'est l'organisation des Pompiers de Paris qui répond, nous réitérons notre demande, que la Mairie refasse une demande en ce sens qui soit de nature à améliorer l'efficacité des services des Pompiers sur la Ville de Wissous.

#### M. LE MAIRE

Je me permets juste de repréciser dans votre propos : la commune avait fait une demande déjà. Ce n'était pas depuis 2021. Sur ce point-là, les pompiers militaires de Paris dont dépend la caserne d'Antony, la demande a été faite en plus à l'époque juste avant de sortir de la CAHB, cela a été refusée, cela me semble quelque chose de compliqué, mais nous allons voir pour demander, mais je doute que la réponse aille dans ce sens.

# La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# 11. <u>Candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour le</u> château de Montjean

La Région Île-de-France a créé en 2017 le label « Patrimoine d'intérêt régional ». Ce label vise à valoriser le patrimoine non protégé en Île-de-France présentant un intérêt historique et architectural, permettant ainsi de reconnaître leur importance dans le maillage patrimonial du territoire et contribuant à sensibiliser les acteurs de proximité et les Franciliens.

Le Château de Montjean et ses annexes ne font partie à ce jour d'aucune inscription au titre des sites classés. La valorisation et la restauration de ce patrimoine sont un challenge technique et financier pour une commune comme Wissous. Aussi, afin de bénéficier de l'accompagnement et des aides financières de la Région Île-de-France pour les actions à venir de restauration, le conseil municipal à l'unanimité autorise la participation communale à l'appel à candidatures pour l'obtention de ce label régional pour le Château de Montjean.

#### M. VANNSON

Il s'agit ici de candidater pour l'obtention du label patrimonial d'intérêt régional qui a été mis en place et délivré par le Conseil Régional d'Île-de-France pour le château de Montjean et ses annexes. Le but de l'obtention de ce label est de pouvoir ensuite faire un dépôt de demande de subvention pour supporter la rénovation au moins en partie du château et de ses annexes.

# **MME CORENWINDER**

« Supporter la rénovation du château » ? Cela me semble très ambitieux !

#### M. VANNSON

Au moins d'une partie ou de réaliser des travaux qui permettront de consolider.

#### M. LE MAIRE

C'est un point que nous évoquons dans les questions diverses.

#### M. DE FRUYT

En appui de ce qui vient d'être dit et même si cela va être évoqué dans les questions diverses, avant le vote, je me permets de rappeler que cet achat doit remonter à une vingtaine d'années maintenant, sans aucune agressivité, la commune n'a jamais mis le début d'un franc ou d'un euro dans cet entretien, le château est dans un état de ruine, je veux bien que nous mettions le doigt là-dedans, mais au moins avec un projet associé sinon dans l'état où il est malheureusement maintenant, je le regrette profondément, mais c'est gaspiller l'argent des Wissoussiens ou des contribuables français.

#### M. LE MAIRE

Si ce sont des subventions. C'est un des points qui sera évoqué en questions diverses, il me semble que c'est une de vos questions où je reviens en détail. Nous allons voter pour un label qui ne coûte rien à la commune, c'est vraiment une porte pour avoir des subventions demain, quel que soit le projet, que ce soit le château ou les annexes du château.

# La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

<u>Vote</u>: → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline

LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# 12. Octroi de la protection fonctionnelle au Maire

La loi du 13 juillet 1983 (art. 11 al. IV) impose à l'administration de protéger le fonctionnaire victime d'une atteinte volontaire à l'intégrité de sa personne, de violences, de harcèlement, de menaces, d'injures, de diffamations ou encore d'outrages, à condition que lui-même n'ait commis aucune faute personnelle. La protection fonctionnelle des élus municipaux suit le même régime que celui appliqué aux fonctions.

La protection fonctionnelle des élus prévoit que « La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. [...] ».

Sur ce fondement, la Ville est tenue de protéger les élus dès lors qu'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions. Les collectivités ont donc l'obligation de souscrire une garantie de protection fonctionnelle visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus.

À cet égard, la protection fonctionnelle consiste notamment en la prise en charge par la commune des frais de procédure et d'avocat dont les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise...), ainsi que les dommages-intérêts civils prononcés, le cas échéant, par le juge, à charge pour l'élu de restituer l'équivalent des sommes qu'il aurait perçues de la part de la partie adverse.

Le conseil municipal à l'unanimité octroie à Monsieur Florian GALLANT, en sa qualité de Maire de Wissous, la protection fonctionnelle, ayant fait l'objet de faits délictuels et menaçants à son encontre.

#### **MME COCO**

M. le Maire ne peut pas prendre part au vote et doit sortir de la salle.

# M. GARNIER

M. le Maire sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle consécutivement à la plainte qu'il a déposée pour des faits délictuels et de propos menaçants d'un individu à son encontre. En effet, ce dernier a proféré des menaces de commettre un crime ou un délit à l'encontre de M. GALLANT lors d'un appel à la Mairie de Wissous au secrétariat des élus le 10 août 2023. Pour rappel, la protection fonctionnelle des élus municipaux est notamment régie par les dispositions de l'article L2123-35 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux, le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont il pourrait être victime à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer le cas échéant le préjudice qui en résulte.

Sur ce fondement, la Ville est tenue de protéger les élus contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice des fonctions et qu'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions. À cet égard, la protection

fonctionnelle consiste notamment à la prise en charge par la commune des frais de procédure et d'avocat, à savoir les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles, honoraires d'avocat, frais de consignation et d'expertise ainsi que les dommages et intérêts civils prononcés le cas échéant par le juge, à charge pour l'élu de restituer l'équivalent des sommes qu'il aurait perçues de la partie adverse.

En outre, la Collectivité est également tenue de souscrire dans un contrat d'assurance une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et l'écoute qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du Maire et des élus. Au cas présent, la Ville dispose d'un contrat de protection fonctionnelle des agents et des élus souscrit auprès de l'assureur SMACL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon un barème déterminé. Les frais et dépens relatifs à l'octroi de la protection fonctionnelle sont inscrits au budget de l'exercice en cours. Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer à M. Florian GALLANT en sa qualité de Maire de Wissous la protection fonctionnelle ayant été victime de faits délictuels et menaçants à son encontre.

#### M. DE FRUYT

En Commission, j'ai cru comprendre que la genèse de l'affaire était celle des parkings de Rungis, pas de problème de notre côté pour répondre oui à la question de la protection fonctionnelle.

Par contre, sur cette affaire de parking, au même moment où la Mairie de Wissous a initié ses actions contre les parkings de Rungis, la Mairie de Chilly-Mazarin sur un cas tout à fait similaire a initié les mêmes actions avec le même Procureur, la même administration puisque tous les deux sont à l'Essonne, cela semble réglé depuis « un certain temps » à Chilly-Mazarin, nous sommes toujours dans la situation à Wissous où les sociétés exploitantes exploitent toujours, comment explique-t-on que nous ne réussissions pas alors que Chilly-Mazarin a réussi ?

#### M. GARNIER

La question ne concerne pas la délibération, vous demandez quand vont être résolus les problèmes de parkings illicites, mais cette délibération concerne simplement la protection du Maire suite aux menaces de mort qu'il a eues au mois d'août.

#### M. DE FRUYT

J'ai bien saisi le sujet de la délibération, c'est pour cela que j'ai dit au départ que nous répondrions oui sur le corps de la question, mais qu'à cette occasion-là j'aimerais comprendre sur le fond de l'affaire pourquoi à Wissous la saga des parkings continue alors qu'elle a été résolue à Chilly-Mazarin et dans les deux cas avec un Procureur et une administration qui est la même puisque c'est celle de l'Essonne.

#### **MME COCO**

Je pense que c'est tout simplement que sur Wissous ils ont décidé de garder leurs activités malgré les multiples décisions et arrêtés qui ont été pris à leur encontre. Nous n'avons rien perdu, ils ont demandé un report de séance au tribunal.

#### **Mme MICHON-TOULY**

Je pense qu'à Chilly-Mazarin ce sont des terrains communaux ce qui est plus simple que sur des terrains privés.

#### M. TOULY

Je ne voulais pas intervenir là-dessus, mais sur un autre aspect. Nous avons perdu un procès et de la faute du Maire et du Préfet et il y a une deuxième action qui a fait l'objet d'un report au 4 avril, c'est-à-dire que nous en sommes maintenant à plus de 1 an de manifestation de la Police Nationale, Municipale et de la Préfecture qui n'a absolument rien changé. C'est sur la question de l'octroi à Florian GALLANT, ce qui me plaît mieux est que cela concerne tous les élus puisque j'ai été aussi menacé.

#### **MME COCO**

Je me permets juste de te couper pour dire que M. le Maire répondra à toutes les questions au niveau des questions diverses au moins pour les parkings illicites.

#### M. TOULY

Ce qui me gêne est que c'est rappelé et ensuite on donne un fait, j'ai aussi des faits à ce moment-là, mais comme il est dit que c'est pour tous les élus municipaux, je pense que le bénéfice de la protection fonctionnelle est à tous les élus lorsqu'il y a un fait.

J'ai porté plainte au Commissariat de Police pour un certain nombre de faits, c'est d'ailleurs en cours, et depuis j'ai eu ma voiture vandalisée à deux reprises, c'est peut-être le hasard, mais en tout cas j'ai le droit à la protection fonctionnelle à ce titre-là. C'est valable pour tout le monde, ce qui me gêne est pourquoi nous mettons spécialement M. GALLANT, c'est pour tous les élus dont M. GALLANT.

#### M. GARNIER

Vous y avez droit, faites la demande.

#### **MME MICHON-TOULY**

Cette protection, pour combien de temps est-elle valable une fois que nous avons délibéré ?

#### M. GARNIER

Pour le temps de la procédure.

# La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

M. Florian GALLANT, a quitté la séance pour le vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT.

Vote: → 26 Pour (M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

# III/DÉCISIONS DU MAIRE – Information au Conseil Municipal

N°	Objet		
23-132	Contrat de cession de spectacle avec la société SAY Production		
23-133	Contrat de cession de spectacle avec la compagnie ZEBULINE		
23-134	Contrat entre la Commune de Wissous et la Société Pascale Conetta Events pour un spectacle déambulatoire le vendredi 22 décembre 2023		
23-135	Acte modificatif N° 1 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisines et salle de restauration – groupe scolaire La Fontaine à Wissous – Lot 7		
23-136	Acte modificatif N° 2 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisine et salle de restauration en salle de classe sur le groupe scolaire La Fontaine à Wissous – Lot 2 : charpente - couverture – étanchéité		
23-137	Numéro non attribué		
23-138	Numéro non attribué		
23-139	Contrat de prestations d'encadrement sportif entre la ville de Wissous et l'AAS Fresnes Rugby		
23-140	Convention d'occupation temporaire d'un terrain privé entre Madame Christiane GILLES et la Commune de Wissous		
23-141	Convention de mise à disposition du terrain section C n° 30 au profit de l'association « Les Jardins Familiaux »		
23-142	Convention de mise à disposition de salle communale relative à l'organisation d'un concert caritatif avec le Rotary club		
23-143	Convention de mise à disposition d'outils d'animation et d'expositions avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne 2024/2026		
23-144	Contrat entre la Commune de Wissous et la société AGOM		
23-145	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la construction d'une crèche		
23-146	Contrat entre la Commune de Wissous et La SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL		
23-147	Contrat entre la Commune de Wissous et la compagnie de l'éléphant pour une animation le 31 décembre 2023		
23-148	Contrat entre la Commune de Wissous et la société DG PUB-ANIMATIONS		
24-01	Convention particulière n° 2 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF		
24-02	Contrat entre la Commune de Wissous et la société FINANCE ACTIVE pour l'accès à un outil de prospectives et perspectives financières INVISEO		

24-03	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le Cabinet d'avocats « GARRIGUES-BEAULAC Associés »	
24-04	Contrat entre la Commune de Wissous et le Théâtre du corps Pietragalla- Derouault SARL	
24-05	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Cœur de scène productions	
24-06	Contrat entre la Commune de Wissous et la SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL	
24-07	Contrat entre la Commune de Wissous et la société BERGER LEVRAULT pour la maintenance du Progiciel E.Magnus hors pack et Oracle	

#### M. LE MAIRE

Je propose de descendre les décisions pour permettre dans le PV de relater dans l'ordre, c'était une de vos remarques lors du dernier Conseil.

#### M. DE FRUYT

Tout à fait en phase avec cette proposition si ce n'est que par rapport à celles-là comme nous les avons reçues tard, hors délai, n'y a-t-il pas moyen de repousser l'examen de ces décisions au prochain Conseil ?

#### M. LE MAIRE

Pour expliquer au public, il y a 3 documents, la convocation et la fiche d'ordre du jour où la liste des décisions était bonne, nous l'avons effectivement évoqué à la Commission lundi soir. Par contre, il y avait une erreur dans la note de synthèse, c'était les décisions qui étaient présentées au Conseil précédent. Si vous n'avez pas eu le temps suite à l'erreur, nous pouvons très bien reporter ces décisions-là au Conseil suivant. Soit, nous répondons aux questions et nous les faisons ce soir, soit nous les reprenons au prochain Conseil.

#### SUSPENSION DE SÉANCE de 23h55 à 23h56

## M. LE MAIRE

Je propose donc de reporter l'analyse de ces décisions, vous aurez pour le coup pas mal de temps pour pouvoir les travailler puisque vous avez les documents et c'est présent sur le site de la Ville. Nous aurons donc ces décisions au prochain Conseil, cela viendra s'additionner aux décisions que nous avons.

#### IV/INFORMATION DE M. le Maire

- Commissions d'Appel d'offres du 8 novembre 2023 :
  - Attribution du marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la ville de Wissous (5 lots)

	Attributaire	Montant maximum annuel HT
Lot 1 : Produits de nettoyage	SANOGIA 29-31, Boulevard de la	20 000€
	Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	

Lot 2 : Hygiène	SANOGIA IDF 29-31, Boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	20 000€
Lot 3 : Cuisine	SANOGIA	12 000€
Lot 4 : Matériel de nettoyage	29-31, Boulevard de la Muette	6 000€
Lot 5 : Déchets	95140 GARGES-LES- GONESSE	9 000€

Groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) représenté par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne

	Attributaire	Montant forfaitaire annuel TTC
Lot 1 : dommages aux biens et risques divers	SMACL Assurances 141 Av Salvador	51 064.70€
Lot 2 : responsabilité civile et risques divers	Allende 79031 Niort Cedex 9	16 237.55€
Lot 3 : flotte automobile et risques divers		12 621.69€
Lot 4 : protection fonctionnelle des agents et élus		1 055.46€
Lot 5 : protection juridique		1 146.69€

#### M. LE MAIRE

En points divers, je dois vous informer d'une Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 8 novembre pour tout ce qui est de l'entretien, produits d'entretien. L'ancien marché s'est fini en juin 2023, tous les lots avaient été attribués à une même société, BARTHOLUS.

Le lancement de la consultation a eu lieu au mois de juillet 2023, réception et analyse de toutes les offres parce que 17 personnes ont répondu, la valeur technique était de 60 %, 40 % pour le prix et cela a donc été attribué le 11 décembre 2023 suite à une CAO, Mme CORENWINDER était présente. Ce n'est donc plus BARTHOLUS qui a tous les marchés, ils ont le marché lot 1 – produits de nettoyage, cuisine, tout l'entretien, et toute la partie hygiène, la société SANOGIA Île-de-France était similaire sur les prix, mais sur la valeur technique ils avaient des points nettement supérieurs.

La deuxième information fait suite à une délibération que nous avions passée en janvier 2023 où nous avions adhéré à un groupement de commandes avec le CIG pour tout ce qui est assurances incendie. Il a bien eu lieu, vous avez les montants du marché, nous avons donc résilié notre ancien contrat qui courait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avions pris un contrat de 1 an en attendant de pouvoir adhérer au marché du CIG. Les montants ont nettement augmenté, nous avons fait presque fois trois depuis 2 ans sur le marché des assurances comme toutes les collectivités ; néanmoins, le fait de pouvoir passer un marché via le CIG nous évitait d'être radiés des assurances comme l'est la majorité des collectivités aujourd'hui. Les assurances ne veulent plus assurer les collectivités pour tout ce qui est dommage sur les biens, la responsabilité civile, la flotte automobile et la protection fonctionnelle, objet de la délibération précédente.

Juste pour information, nous avons passé une délibération sur la protection fonctionnelle, la Mairie avance les sous et c'est l'assurance qui prend ensuite en charge. Pour ceux qui souhaitent saisir la protection fonctionnelle comme je l'ai fait, il faut envoyer un courrier à la Mairie en demandant et cela fait l'objet d'une délibération. Nous ne pouvons pas dire par exemple : « tous les élus ont le droit à une protection fonctionnelle ». Nous avions passé une protection fonctionnelle lorsque j'ai eu des menaces de la part d'un ancien agent de la Police Municipale, elle n'était pas valable pour cette affaire-là, il faut repasser une délibération de protection fonctionnelle à chaque affaire.

#### MME CORENWINDER

Justement, l'affaire dont vous parlez a-t-elle été jugée ou pas encore ?

#### M. LE MAIRE

À la fin du mois, c'était le 6 ou 7 juillet, cela a été reporté fin février. L'autre affaire que vous avez vue tout à l'heure a été jugée et nous allons avoir le résultat de l'audience dans les quelques jours qui arrivent.

## **V/QUESTIONS DIVERSES**

# Questions M. DE FRUYT :

1° La Municipalité a acheté un bâtiment rue Paul Doumer.

A l'époque il nous a été expliqué que c'était pour y réhabiliter des logements.

En pratique rien n'a été fait, le bâtiment n'a pas été entretenu et a fini par s'écrouler alors que vous étiez l'adjoint aux finances.

Comme Maire, que comptez-vous y faire?

2°Le « Château de Montjean » acheté il y a de nombreuses années, n'a jamais bénéficier d'opérations d'entretien (à l'exception de la toiture de la grange lorsque votre équipe a perdu le pouvoir). Des parties des annexes se sont déjà écroulées.

La politique de la municipalité est elle d'attendre la même issue que pour le bâtiment de la rue Paul Doumer et avant lui « Château Gaillard » ?

- 3° Même question concernant « l'Orangerie » dans le Parc de Château Gaillard.
- 4° Toujours à Château Gaillard, le parc canin semble toujours impraticable. Quels sont les projets de la Mairie en la matière ?
- 5° Le pont sur l'autoroute est toujours en circulation alternée et interdit aux véhicules de plus de 3.5T. Malgré cela, les bus de la RATP et du Palladin d'un poids à vite de 11T et d'un poids total en charge de 19 T sont semble t il toujours autorisé à l'emprunter.

Quelle est la logique ?

Quand pouvons nous espérer un retour à la normal?

Par ailleurs nous profitons de cette question pour rappeler que nous étions favorables à ce que ce pont soit élargie par des passerelles pour piétons et cyclistes en utilisant les épaulements prévus pour cela lors de sa construction. Avez-vous présenté une demande en ce sens au département (où vous êtes conseiller départemental suppléant) ?

6° Aux « Coteaux de Wissous » anciennement les « Bas de Fresnes », depuis des années un trottoir est encombré d'échafaudages et une maison risque d'être emportée.

Il y a de nombreuses années la commune avait prévu la reconstruction du mur de soutènement en cause. Quand comptez-vous faire effectuer ces travaux ?

7° La solution de remplacement pour la « bulle » accumule les retards, posant des vrais problèmes aux utilisateurs.

Quelle est la nouvelle date de mise à disposition prévue ?

Quelles leçons tirez-vous de ces dysfonctionnements pour modifier vos processus lors de prochains travaux ?

#### Questions Mme MICHON-TOULY

Pour le groupe d'opposition " A chacun sa vérité", voici les questions écrites pour le prochain conseil municipal, conformément au règlement intérieur.

- Quel a été le résultat du TA de Versailles du 14 novembre concernant l'obtention du PC sur le karting par la SCI Amélia ?
- Pourrions-nous avoir communication des ordres du jour et des comptes-rendus des 9 commissions de la CPS ?
- Quid de l'appartement de fonction de l'ex chef de la police municipale ? Habite-t-il toujours dans cet appartement ?
- La nouvelle salle à proximité immédiate de la salle André Richard à destination des associations est-elle fonctionnelle ?

Si non, pourquoi?

- Vous pouvez confirmer que les dates de début de travaux et d'ouverture du collège et de l'extension du Cucheron sont bien celles notifiées dans le PV du 7 décembre 2023 ?

# Questions Mme CORENWINDER:

- mise en œuvre du tri du compost (obligatoire en 2024)
- pollution du ru des glaises
- fermeture de la crèche câlin matin
- effectif du personnel municipal du CTM
- engagement de la phase 2 du projet immobilier Nexity route d'Antony

#### M. LE MAIRE

Sur les questions diverses, ce sont les questions orales. Dans le règlement intérieur, ce sont les questions transmises 48 heures avant où il y a une réponse orale. Il avait été demandé par M. DE FRUYT, de mémoire, que les questions soient reprises dans leur intégralité en copiécollé, chose que nous avons faite.

M. DE FRUYT a posé plusieurs questions dans un mail du 2 février 2024 de 12h01 :

Question n° 1 : « La Municipalité a acheté un bâtiment rue Paul Doumer à l'époque, il nous avait été expliqué que c'était pour réhabiliter des logements. En pratique, rien n'a été fait, le bâtiment n'a pas été entretenu et a fini par s'écrouler alors que vous étiez l'Adjoint aux finances. Comme Maire, que comptez-vous y faire ? »

Le bâtiment a été acheté en 2006, la réhabilitation des logements que vous évoquez était sous le mandat de M. ROY-CHEVALIER entre 2008 -2014 avec Toit et Joie, bailleur social, le projet a été annulé, pour ne pas dire avorté, en 2013. Le 4 juillet 2019, une délibération de vente a eu lieu pour ce bien à hauteur de 136 000 euros. Le 18 novembre 2019, le bâtiment s'est effondré, la vente n'a donc pas pu aboutir. Entre nous, heureusement que cela s'est passé avant plutôt qu'après. Nous avons un contentieux avec un des voisins sur ce projet ce qui met en suspens le moindre projet pour l'instant tant que le contentieux n'a pas abouti, nous ne pouvons rien faire sur ce projet. Juste pour information, il y avait 2 commerces déclarés fiscalement et 6 appartements, nous sommes en PEB B, si demain nous faisons une reconstruction, nous pouvons faire 6 logements, des T2 principalement, et 2 commerces.

#### M. DE FRUYT

Le bâtiment du propriétaire à côté est-il toujours vide ?

#### M. LE MAIRE

Non. Il y a eu un arrêté d'insalubrité le rendant inexploitable, celui-ci a été levé il y a plus de 1 an.

Question n° 2 de M. DE FRUYT : « Le château de Montjean acheté il y a de nombreuses années n'a jamais bénéficié d'opération d'entretien à l'exception de la toiture de la grange lorsque votre équipe a perdu le pouvoir. Des parties des annexes se sont déjà écroulées. La politique de la Municipalité est-elle d'attendre la même issue que le bâtiment de la rue Paul Doumer que nous venons d'évoquer et avant lui Château Gaillard ? ».

Je ne comprends pas votre remarque : « à l'exception de la toiture de la grange lorsque votre équipe a perdu le pouvoir ».

En 2008, quand les élections ont été perdues par M. TRINQUIER et gagnées par M. ROY-CHEVALIER, je n'étais pas encore domicilié à Wissous.

#### M. DE FRUYT

Ce n'est pas personnel, c'est un historique par rapport à ce château. Comme je le disais, cela a été acheté il y a plus de 20 ans.

#### M. LE MAIRE

Le « votre équipe » est donc mal approprié puisque je n'étais pas présent.

#### M. DE FRUYT

Je peux le changer, il n'y a pas de souci.

#### M. LE MAIRE

Dans un premier temps, je vais peut-être demander à M. TOULY qui était Conseiller au patrimoine de 2021 à 2023 s'il a un commentaire à faire ? Non ?

Depuis mars 2023, nous avons adhéré au service commun de la CPS pour le château et ses annexes.

En avril 2023, des diagnostics de structure ont été faits pour les annexes et le château. En juin 2023, à hauteur de près de 18 000 euros, nous avons réparé les toitures des deux ailes

pour éviter qu'elles se dégradent davantage, il y avait des infiltrations d'eau dans ces deux toitures, elles ont donc été réparées. Nous avons fait en septembre 2023 des demandes de devis pour poser des parapluies au-dessus du château pour éviter que cela se dégrade; à l'acquisition, c'est 800 000 euros, c'est 820 000 euros à la location sur 4 ans. En novembre 2023, nous avons consulté des entreprises pour des travaux que nous sommes en train de définir pour la mise en place de portes sécurisées pour éviter que les gens puissent rentrer, des portes comme il y avait rue Paul Doumer avant que cela s'écroule, pour clôturer les fenêtres, c'est-à-dire mettre des parpaings sauf en haut pour laisser de la ventilation, et faire une clôture du site parce que les barrières de chantier autour du site étaient quand même dégradées.

En janvier 2024, nous avons signé une étude de faisabilité pour l'annexe que nous appelons la grange avec trois scénarios pour la rénovation, ils vont être présentés sous 2 mois, cela a été signé il y a environ 1 mois. Février 2024, nous avons passé ce soir le label qui est notamment lié pour l'annexe, il faut le réunir parce que c'est une annexe du château, mais il faut faire le label sur la totalité. En mars 2024, un rendez-vous est pris pour une étude de faisabilité de la réfection de l'enveloppe et le toit parce que quand nous avons 800 000 euros juste pour mettre un parapluie sur le château, nous nous sommes demandés combien cela coûterait de refaire une partie du toit du château, puisque les ailes ont été réparées. Nous avons donc demandé à la CPS de demander ce type de devis.

Au niveau du parc, à l'été 2023, le SIAVB a fait la restauration de la mare en partenariat avec les services techniques. Depuis octobre 2023, le CAUE élabore un schéma directeur d'aménagement du parc pour voir ce qu'il est possible de faire et également avancer le travail avec le SYE que nous avons déjà évoqué pour la compensation.

L'objectif global de ces actions est de réaliser un projet de dossier pour le château afin de consulter des partenariats et des porteurs de projets, l'objectif de toutes ces actions est de voir ce qui peut être fait, notamment avec la Cité de la gastronomie qui est déjà pleine. Ces actions sont faites pour monter le dossier. Ce que nous pourrions imaginer est de lancer un projet, une consultation pour peut-être demain une école hôtelière qui puisse prendre le château contre la rénovation du château pendant 20 – 30 ans et qu'après le bâtiment rénové revienne dans le patrimoine de la Ville. Ce sont des partenariats publics/privés ou porteurs de projet.

Voilà la réponse que je peux faire pour le château, nous n'avons pas toutes les estimations, mais il y en a pour plus 12 millions d'euros de travaux, au vu des projets sur la Ville nous trouvons que lancer un partenariat peut être intéressant, c'est un choix qui sera fait en Conseil Municipal. Je ne vous cache pas que je suis contacté par des sociétés pour y faire du logement et j'étais, et je suis, totalement contre. Juste une information et cela rentre dans le budget locatif, l'appartement du rez-de-chaussée a été totalement rénové pour un nouveau gardien ce qui permettra de remplacer la personne qui y était au préalable, nous aurons donc prochainement quelqu'un sur site constamment.

#### M. TOULY

J'ai parlé de la fondation ADP tout à l'heure, si tu pouvais nous en dire un mot et deuxièmement, comme tu es Président délégué à l'entretien des bâtiments du patrimoine de l'Agglomération Paris-Saclay, pourrait-elle aussi aider ?

#### M. LE MAIRE

Nous avons rencontré ADP juste après la crise Covid. Il y a cette fondation et d'autres que nous avons rencontrées et le partenariat et porteur de projet, ce sont des dossiers que nous

présentons à d'autres fondations pour voir s'ils ont des idées. Le but est de ne pas être restrictif dans la demande et de voir ce qui tombe pour voir ce qui est. Concernant ma Vice-Présidence à l'Agglomération, ce sont effectivement les services de la CPS qui pilotent, c'est un projet qui est important, et je rencontre prochainement le Président pour lui présenter le projet du château de Montjean parce qu'il est en contact avec Mercure qui cherche à faire des salons de réception ce qui pourrait nous permettre peut-être le week-end d'avoir une salle des fêtes digne de ce nom aussi au bénéfice de la Ville parce que dans les idées que nous pouvons émettre comme cela, mais qui ne sont pas du tout arrêtées, si c'est une école hôtelière, ce qui peut être intéressant est que le week-end nous puissions avoir une salle qui soit louée aux Wissoussiens.

Aujourd'hui, par exemple, nous n'avons pas de salle digne de ce nom pour les mariages, à mettre à disposition des Wissoussiens. Nous ne voulons pas être restrictifs du tout dans la demande que nous ferons, c'est un projet qui est long à porter, l'objectif était de limiter les rentrées d'eau, c'est pour cela que les deux ailes ont été refaites, bouchées et remises les tuiles qui glissaient. Néanmoins, il y a quand même un trou important dans le toit, mais quand on voit le coût d'un parapluie, je me dis que s'ils peuvent refaire même la moitié du toit là où il y a le trou et l'infiltration d'eau, cela permettrait de limiter. Ce qui est d'ailleurs impressionnant, c'est que les services techniques ont coupé le lierre il y a 4 – 5 mois sur le château et il est toujours bien vert parce que la pierre est tellement humide qu'il se nourrit de l'eau qui est dans la pierre.

Question n°3 : « Même question concernant l'orangerie » :

Nous avons eu un chiffrage concernant l'orangerie qui me semble faible dans le montant, mais c'est un premier chiffrage et là, pour la bonne gestion du domaine public, il faut trouver une destination pour l'orangerie sachant qu'il y a des habitations qui sont juste à côté. Il fait 100 m² à l'intérieur du bâtiment, mais le premier chiffrage que nous avons eu était à 350 000 euros, cela me paraît peu.

#### M. DE FRUYT

Un chiffrage pour quel projet?

#### M. LE MAIRE

L'orangerie, pour réhabiliter et refaire une structure, pour l'instant vide, c'était pour protéger le bien, mais il faut trouver une destination sachant qu'il y a des habitations juste derrière, donc une salle de danse par exemple, une salle des fêtes, la position n'est pas adéquate.

➤ Question n°4 : « Toujours à château Gaillard, le parc canin semble toujours impraticable, quels sont les projets de la Mairie en la matière ? »

#### M. GARNIER

Concernant le club canin de château Gaillard, le club canin l'utilise régulièrement, cet espace est ouvert depuis plus de 1 an et je ne comprends pas votre question.

#### M. DE FRUYT

C'est exact, si vous ne voulez pas répondre, on peut le dire.

#### M. GARNIER

Sur le parc Arthur Clark, nous sommes sur une étude avec une société Essonne TP pour voir comment nous pouvons canaliser les eaux qui descendent et remplacer la canalisation qui est cassée et qui traverse, mais c'est un montant complètement fou. Nous sommes en train de finaliser le dossier, je pense que nous pourrons vous en dire plus au prochain Conseil.

#### M. TOULY

Ce sont des eaux de source ou de ruissellement ?

#### M. LE MAIRE

Ce sont les eaux de la salle André Richard et de Wissous Plage qui était un terrain de foot drainé qui passent effectivement par-derrière et qui arrivent en haut. Une canalisation est cassée et pour être totalement transparent, 21 mètres linéaires de canalisations représentent 17 000 euros. Il y a une allée à refaire à côté, mais c'est de la grave, ce n'est pas du béton désactivé, ils mettent 50 mètres de voltige, nous avons encore eu des échanges de mails, je trouve que c'est exagéré pour remplacer cette canalisation. C'est en fait toutes les eaux de la salle André Richard et de l'ex-terrain stabilisé où il y a la piscine actuellement.

➢ Question n° 5 : « le pont sur l'autoroute est toujours en circulation alternée et interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Malgré cela, les bus de la RATP et du Paladin, d'un poids à vide de 11 tonnes et d'un poids total en charge de 19 tonnes, semblent toujours autorisés à l'emprunter. Quelle est la logique ? Quand pouvons-nous espérer un retour à la normale ? Par ailleurs, nous profitons de cette question pour rappeler que nous étions favorables à ce que ce pont soit élargi par des passerelles pour piétons et cyclistes en utilisant les épaulements prévus pour cela lors de sa construction. Avezvous présenté une demande en ce sens au Département où vous êtes Conseiller Département suppléant ? »

#### M. GARNIER

Conseil Départemental interdit le passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes à l'exception uniquement des poids lourds du service public, vous vous doutez bien que nous n'allons pas arrêter le bus devant le pont et faire partir les gens à pied, cela serait un peu idiot. Pour toutes les questions relatives aux travaux du pont, le maître d'œuvre est le Conseil Départemental de l'Essonne et nous sommes dans l'attente du retour du Conseil et de leurs études pour réparer le pont en totalité. Concernant le deuxième point, le Département n'a apparemment pas retenu la solution des passerelles.

#### M. LE MAIRE

Juste pour précision, l'étude est de savoir s'il faut refaire un nouveau pont ou si celui-ci peut être consolidé.

#### M. GARNIER

Des études sont justement en cours au pied puisque c'est là où il y a le problème.

#### M. TOULY

J'en profite pour une petite remarque sur le garde-corps à 1,20 mètre qui est vraiment insuffisant, vous m'avez répondu que nous pouvons monter à 1,40 mètre, que nous le fassions parce que c'est 1,20 mètre, nous l'avons mesuré.

#### M. LE MAIRE

C'est 1,20 mètre. C'était 80, nous sommes passés à 1,20 mètre et la préconisation du Département est entre 1 mètre et 1,10 mètre, c'est pour cela que la Mairie a demandé à aller au plus haut et que nous sommes allés à 1,20 mètre.

#### M. DE FRUYT

Cela étant, sur l'autre pont un petit peu plus au Sud, il y a une grille qui est à 2 mètres ou 2,40 mètres.

#### M. LE MAIRE

Ils veulent la retirer, mais je refuse. Elle sera retirée quand le pont sera fait avec la piste cyclable à cet endroit-là.

Question n° 6 : Nous allons parler un peu d'art aux coteaux de Wissous : « depuis des années, un trottoir est encombré d'échafaudages et une maison risque d'être emportée. Il y a de nombreuses années, la commune avait prévu la reconstruction du mur de soutènement en cause, quand comptez-vous faire effectuer ces travaux ? »

#### M. GARNIER

Les travaux du mur de soutènement sont en cours, il est prévu une déviation du réseau de gaz qui doit être effectuée, c'est pour cela qu'il y a un peu de retard, à la fin de la période hivernale ce qui évitera justement les problèmes d'éboulement, etc. C'est pour cette raison aussi que l'enfouissement des réseaux de la rue sera possible cette année comme annoncé aux vœux à la population, nous avions dit que nous enfouirions les réseaux dans cette rue-là et nous avons pris du retard.

#### M. LE MAIRE

 Question n° 7 : « la solution de remplacement pour la bulle accumule les retards posant de vrais problèmes aux utilisateurs. Quelle est la nouvelle date de mise à disposition prévue ? Quelle leçon tirez-vous de ces dysfonctionnements pour modifier vos processus lors des prochains travaux ? »

#### M. GARNIER

Le processus pour modifier les dysfonctionnements, je n'en ai pas. Simplement, je vais vous expliquer comment cela s'est passé, j'ai rencontré les associations au mois de septembre, je crois, au retour de vacances où je leur avais promis que cet équipement serait ouvert et prêt pour la fin de l'année et nous avons pris un léger retard de 10 jours qui est dû aux délais de réalisation du sol à cause de la météo ce qui a été un des points et également la dalle en ciment qui a mis du temps parce que début septembre, quand ils ont commencé les travaux, il a plu pratiquement une dizaine de jours ce qui nous a fait perdre du temps sur la mise à disposition. L'équipement est ouvert depuis le 12 janvier 2024 et il est opérationnel.

#### M. LE MAIRE

À la suite, nous avons reçu un mail le 3 février 2024 de Mme MICHON-TOULY :

➤ Question n° 1 : « quel a été le résultat du théâtre de Versailles du 14 novembre concernant l'obtention du permis de construire sur le karting par la SCI AMELIA ? ».

Deux permis de construire ont été contestés, celui du 23 septembre 2022 et celui du 16 décembre 2022 où j'avais refusé de délivrer les PC, le tribunal administratif a enjoint la commune de Wissous de délivrer le permis de construire de la SCI AMELIA. Les points évoqués étaient principalement sur le nombre de quais et la circulation du nombre de poids lourds par rapport à la voirie, nous espérions, mais nous avons été balayés d'un revers, nous avions 2 mois, c'était le 14 novembre et nous n'avons signé le permis que cette semaine parce que nous voulions avoir d'autres assurances, nous avons donc demandé des précisions au Conseil de la SCI AMELIA notamment parce qu'il y a des adaptations électriques et que la Ville ne souhaitait pas prendre en charge ces montants.

➤ Question n° 2 : « pourrions-nous avoir communication des ordres du jour et des comptes rendus des 9 Commissions de la CPS ? ».

Le Maire est compétent pour répondre aux questions concernant la transmission des documents municipaux communicables et non ceux d'autres instances. Je me suis renseigné auprès de l'Agglomération Paris-Saclay, une demande avait déjà été faite par M. TOULY auprès du Président de l'Agglomération. Les services vont vous répondre, si les services répondent à M. TOULY et que celui-ci ne vous transmet pas les informations et que je suis en copie, je vous les transmettrai sans aucun problème, mais cela ne relève pas de la compétence de la Ville.

Question n° 3 : « Quid de l'appartement de fonction de l'ex-chef de la Police Municipale, habite-t-il toujours dans cet appartement ? ».

Oui, le responsable prévention sûreté et sécurité routière, au titre de ses missions et de ses astreintes, bénéficie aujourd'hui d'un logement de fonction.

Question n°4: « La nouvelle salle à proximité immédiate de la salle André Richard à destination des associations est-elle en fonctionnement ? Si non, pourquoi ? »

Elle est en fonctionnement depuis 1 mois, nous l'avons vu juste avant.

Question n° 5 : « Pouvez-vous confirmer que les dates de début des travaux et d'ouverture du collège et de l'extension du Cucheron sont bien celles notifiées dans le procès-verbal du 7 décembre 2023 ? ».

À ce jour, les plannings n'ont pas évolué comme évoqué par le Président du Conseil Départemental du 91, je parle pour le collège, lors des vœux à la population. Concernant le centre omnisports du Cucheron, c'est une estimation de planning, nous essayerons de tenir les délais. Pour rappel, pour le Cucheron, ce qui a été évoqué effectivement, ce qui est conforme au planning initialement défini, c'est une inscription du permis au plus tard au deuxième trimestre 2025, c'est un groupement de Marché Global de Performance (MGP).

Nous avons une réponse avec l'architecte, les constructeurs où nous choisissons un projet avec le montant des travaux comme nous l'avions déjà expliqué, cela évite de choisir un projet qui nous estime à 10 millions et quand on fait la consultation, cela vaut bizarrement 25 millions. Nous avons défini un projet sachant qu'il y a quand même un concours d'architecte à réaliser

et chaque personne qui répond doit être indemnisée, ce n'est pas comme une simple consultation, il y a des frais.

➤ Question de M. TOULY: « merci de me communiquer le nombre d'adhésions. », nous l'avons communiqué sur les Wissoussiens et non Wissoussiens. « Serait-il possible d'avoir les demandes initiales ? »

Nous vous avons communiqué le nombre de wissoussiens et non wissoussiens. La demande initiale des subventions pour les associations à titre d'information pour 2024, nous étions à 267 450 euros initialement en fonctionnement et 58 457 en projet au global, nous avons attribué 224 550 euros en fonctionnement, soit 84 % des demandes au global, et 37 964 euros soit 60 % des demandes. Il y a certains projets où des associations ont décalé, d'autres qu'ils ont même bougés après l'envoi des dossiers.

M. TOULY, je n'ai d'ailleurs pas communiqué sur le fait que vous aviez dévoilé le projet de délibération, comme nous vous le disons tous les ans, ce n'est pas acté tant que ce n'est pas passé en délibération. Les délibérations sont confidentielles et nous n'avons pas le droit de communiquer dessus tant que ce n'est pas voté en Conseil.

#### M. TOULY

Je comprends très bien. À partir du moment où ils font une demande, vous leur dites : « nous n'allons pas pouvoir pour telle ou telle raison », c'est bien de les informer.

#### M. LE MAIRE

Nous n'avions pas le droit avant ce soir.

#### M. TOULY

Je comprends l'histoire du vote, mais sans dire les chiffres exacts, leur dire que vous n'allez pas pouvoir donner, pour qu'ils aient l'information avant parce que s'ils ont l'information au moment du vote, ils n'ont pas moyen éventuellement d'expliquer, cela crée une décision un peu implacable.

# M. LE MAIRE

C'est pour cela que comme nous l'avons évoqué, nous avons gardé une soupape de plus de 15 000 euros pour les subventions exceptionnelles et effectivement, s'il y a une association qui revient parce que nous avons pu faire une erreur d'analyse ou l'association a pu faire une erreur, nous avons 15 000 euros. C'est pour cela que le montant au budget proposé est toujours supérieur à la délibération.

▶ Deuxième mail de M. TOULY le 6 février à 8h47 : « pourrait-on savoir les motifs du retrait le 30 janvier 2024 de la délégation du tourisme de Régis CHAMP après sa nomination le 7 décembre 2023 ? Conserve-t-il ses fonctions au SIAVB et suppléant au SEDIF ? À qui cette délégation très importante du tourisme sera-t-elle confiée ? »

Je ne préfère pas répondre, vous n'avez qu'à poser la question à la personne intéressée, M. CHAMP et concernant vos autres demandes, je n'ai pas cru voir de délibération ce soir pour changer les titulaires au SIAVB ou au SEDIF.

Mme Chantal CORENWINDER nous a posé des questions le 6 février 2024 à 9h49 :

Question n°1 : « j'aimerais avoir des précisions pour le prochain Conseil sur les points suivants : mise en œuvre du tri compost (obligatoire en 2024). ».

C'est le tri des biodéchets. Pour rappel, la gestion des déchets est de la compétence de la CPS, l'Agglomération Paris-Saclay. Un groupe de travail se réunit mensuellement depuis plus de 1 an, Wissous est dans le lot Nord composé des villes de Chilly-Mazarin, Wissous, Verrières-le-Buisson et Massy. Les retours d'expérience des autres villes montrent qu'il n'y a pas de solution miracle et il faut bien commencer par quelque chose, nous avons donc acté plusieurs actions. Les restaurations collectives de Victor Baloche et de La Fontaine vont être formées le 5 mars pour une récupération juste après des biodéchets pour que nos restaurations collectives fassent déjà un retraitement des biodéchets, c'est la CPS qui récupérera les biodéchets. Ensuite, les maisons possédant un jardin, nous proposons de gérer les biodéchets avec des composteurs. Les zones collectives, immeubles ou maisons de ville sans jardin, il est proposé de gérer par des lombrics ou des PAV, Points d'Apport Volontaire, c'est qu'il y ait un certain nombre de bacs sur la Ville pour y poser les biodéchets.

Les villes de Massy et Chilly-Mazarin ont proposé d'être « tests », ce sont les deux villes les plus densément peuplées pour tester les points d'apport volontaire pour ensuite les déployer sur Verrières et Wissous. À titre d'information, sur Wissous, il y a 312 maisons de ville sans jardin ou avec des cours, principalement dans le Vieux Wissous, 1 249 maisons avec pavillons et 1 700 logements collectifs. Il y a des difficultés, nous avons choisi de mettre des composteurs, non pas en plastique, mais en bois et la problématique que nous avons est de se faire livrer ces composteurs. En 2024, nous avons une prévision pour Wissous de 84 composteurs qui pourront être donnés, mais cela ne représente que 7 % du besoin. Nous essayons d'avoir d'autres moyens, nous essayons de voir si l'Agglomération via son budget annexe, ne peut pas par exemple offrir un bon d'achat contre le fait de prendre vraiment un composteur à LEROY MERLIN que chacun puisse choisir son composteur. Nous avons aussi une problématique et la formation parce que gérer du compost n'est pas donné à tout le monde et il y a une formation à avoir notamment pour ne pas avoir des odeurs du compost.

Nous avons mis en place avec la CPS un planning qui vous sera communiqué prochainement avec des formations en visio ou sur site et nous sommes en train de caler une date pour pouvoir faire une formation globale. Je leur ai demandé s'il était possible d'avoir une formation en streaming parce que c'est vrai que même s'il y a une formation en visio, cela oblige les personnes à être présentes derrière leur ordinateur à une certaine heure et ils ne préfèrent pas en streaming où on puisse la faire même la nuit parce que c'est un échange interactif, poser des questions et pouvoir se relayer.

Après, la méthode du point d'apport volontaire, c'est savoir où les mettre, personne ne les voudra à côté de chez eux. J'ai dit que nous pouvions déjà en mettre un à la déchetterie de Wissous pour que les gens puissent apporter, sauf qu'il faut que ce soit dans un certain périmètre des habitations et nous sommes trop loin. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais si on compte le nombre d'habitants pour Wissous, cela serait 12 points d'apport volontaire dans toute la Ville, sauf que si nous enlevons toute la partie habitations compost, nous serions à 7 – 8 points d'apport volontaire. Même si le ramassage se ferait une ou deux fois par semaine avec lavage du container, mais des biodéchets, nous voyons dans nos poubelles de cuisine quand le moindre déchet est déposé, cela a déjà une odeur au bout de 2 ou 3 jours, je pense que personne ne voudra avoir ce type de point d'apport volontaire.

Il va donc falloir travailler pour avoir un maximum de composts, voir si nous pouvons proposer aux copropriétés qui ont un jardin s'ils veulent gérer, il peut y avoir des volontaires, mais il faut

que ce soit inscrit dans la durée, mais que nous puissions quand même le proposer pour limiter le nombre de PAV. Ce qu'ils ont montré, ce sont des containers qui sont hermétiquement fermés. Après, en ce que nous présentons, nous l'avons vu, et la réalité, il peut y avoir un écart.

# Question n°2 : Pollution de ru des Glaises

Pour rappel, la Mairie n'avait jamais été mise au courant officiellement de la pollution, nous avons récupéré ces informations via les réseaux sociaux suite à l'alerte d'un riverain. Il serait donc aussi intéressant que les personnes qui publient sur les réseaux sociaux le déclarent à la Mairie. Dès le 23 janvier, nous avons alerté le SIAVB puis la CPS et suite à notre alerte, ils ont pris attache auprès de la Police de l'eau. En parallèle, la police municipale s'est rendue immédiatement sur place pour faire un constat et acter les choses. Suite aux investigations, deux entreprises étaient à l'origine de cette pollution, une plus sur la couleur de l'eau, l'autre sur les odeurs. Une mise en demeure a été faite sur la première qui doit se mettre en conformité vis-à-vis des rejets de leurs eaux usées des chantiers, ce sont des eaux de fond de fouille qui sont d'une couleur blanchâtre parce que c'est calcaire et de la glaise, les eaux ne sont pas polluées, nous le savons parce qu'il y a eu un contrôle inopiné hier par la commune et la CPS et la police municipale pour vérifier suite à l'envoi de la mise en demeure qui datait d'une semaine s'ils avaient mis des actions en œuvre. Ils vont mettre sur le chantier un bassin de décantation pour ne plus que l'eau blanchâtre soit émise dans l'eau pluviale.

Pour la deuxième entreprise, l'enquête est toujours en cours, mais nous sommes ciblés maintenant par rapport aux odeurs sur deux entreprises et nous y apportons plus qu'une attention particulière sur ce dossier.

#### M. DE FRUYT

Qui est l'origine de la première ?

#### M. LE MAIRE

C'est un constructeur actuellement qui construit des logements et qui enlève de l'eau avec la pluie du fond de fouille, ce n'est donc pas de l'eau polluée, mais il y a de la glaise et du calcaire. Des analyses ont été faites par la Police de l'eau quand ils y sont allés, c'est ce qui rend la couleur blanchâtre, mais pour l'odeur, c'est une autre entreprise que nous avons ciblée. Le SIAVB et la Police de l'eau hésitent entre deux entreprises, nous les alertons dès qu'il y a le moindre problème et ils savent directement réagir. Il y a un collecteur sous la rue de l'Abattoir, parce que je ne comprenais pas que l'eau soit trouble alors que dans les bassins du parc Arthur Clark l'eau n'était pas blanchâtre et le collecteur sous la rue de l'Abattoir récupère toutes les eaux venant même du Saint-Ex, venant du vieux Wissous et qui arrivent au ru des Glaises. La couleur blanchâtre, même si les bassins plus hauts sont clairs, ce n'est pas une pollution des administrés qui étaient là, ce que je pensais au début avant de reprendre les plans et de voir les différents collecteurs et arrivées. C'est pour cela qu'ils ont pu remonter. Un réseau venant du Saint-Ex a donc été identifié concernant la couleur blanchâtre, ce n'est vraiment que de la couleur et il n'y aura plus de problème parce qu'ils mettent un bassin de décantation.

La deuxième, c'est dans le Vieux Wissous. J'espère que nous trouverons celui qui met une odeur d'hydrocarbures, je ne dis pas que cela en est, mais il y a une odeur d'hydrocarbures dans les réseaux.

Question n°3 : Fermeture de la crèche Câlins Matins.

# **MME FERNANDES**

Suite à l'abandon de poste de la directrice de Câlin Matin et en l'absence justifiée de professionnels, la crèche ne respectait plus le taux d'encadrement, elle a dû fermer de ce fait. Nous avons immédiatement contacté les autres crèches sur la commune pour voir éventuellement s'il y avait des berceaux disponibles, nous leur avons aussi communiqué le site « monenfant.fr » qui est géré par la CAF pour des assistantes maternelles. J'ai reçu des familles, certaines ne voulaient pas entendre parler d'assistantes maternelles, c'est une solution provisoire qui aurait pu marcher, mais elles ne le souhaitent pas. Câlin Matin a de son côté contacté d'autres crèches de leur réseau, mais vu la conjoncture, ils ont le même problème de personnel et nous avons rencontré la gérante de Câlin Matin ce matin avec M. le Maire pour lui demander des explications et qu'elle nous donne des solutions pour que ce problème ne se produise plus.

#### M. LE MAIRE

Il y a en fait eu effectivement un abandon de poste du jour au lendemain de la directrice. Ils ne respectaient donc plus du tout les quotas et ils ont été contraints depuis jeudi dernier de fermer les structures. Ils ne savent pas encore s'ils pourront rouvrir, nous l'avons donc convoquée ce matin. Nous avons rencontré Babilou qui a acheté l'autre crèche Câlins Matins aussi pour voir s'ils avaient des places dans d'autres villes, ils doivent nous donner les chiffres la semaine prochaine, mais il y a moins d'enfants parce que ce sont les vacances scolaires, s'ils sont amenés à fermer encore la semaine prochaine, nous avons demandé à Babilou de voir. Si quelqu'un par exemple travaille à Bourg-la-Reine, peut-être que Babilou a une place à Bourg-la-Reine, la personne pourrait déposer l'enfant en allant au travail, même si ce n'est pas le meilleur pour l'enfant. La gérante ne savait pas encore nous dire tout à l'heure si ce serait encore fermé, mais c'est compliqué pendant 2 semaines de ne pas avoir de garde d'enfant pour les parents. Nous avons donc essayé de les aiguiller, nous avons vu des familles, j'ai eu des familles aussi au téléphone pour essayer de trouver des solutions.

Ce que nous regrettons dans cette affaire, c'est déjà que nous l'avons appris d'une famille et pas par la société Câlin Matin. Je leur ai demandé que cela ne se reproduise pas, que tous les jours et toutes les heures non effectuées allaient être déduits, parce que pour rappel, nous payons 11 500 euros par an de réservation de berceau, nous en avons 13 dans cette structure et si c'est fermé une semaine, c'est 3 500 euros de moins à percevoir, cela peut donc les faire réagir. Je leur ai donc dit que nous allions demander un remboursement pour toute heure non effectuée pour qu'ils se bougent un peu parce que je me dis que s'ils n'ont pas la pression financière, si les personnes sont en arrêt ou autres, ils n'ont pas de charges et ils ont la recette en face. Ils ont bien compris et s'attendaient à ce type de demande, mais nous avons déjà souhaité qu'ils améliorent leur communication et que nous soyons au courant immédiatement pour pouvoir réagir.

Le multi-accueil était plein, les autres structures de Wissous étaient pleines, Mme FERNANDES a fait le tour des structures. Vous avez aussi le problème de People and Baby qui réduit un peu les horaires et ferme à 17 heures au lieu de 19 heures certains soirs par manque de personnel. C'est un sujet et nous avons dit que nous allions reconvoquer après les vacances pour leur dire à tous d'arrêter de jouer sur les horaires, nous prenons une prestation avec des horaires et s'ils ne sont pas capables de répondre, ils laissent la DSP et nous trouvons un arrangement pour que la commune reprenne parce que nous voyons ces problématiques, nous sommes une collectivité et nous faisons appel à des intérimaires quand on a des besoins. Nous avons toujours une soupape en termes d'encadrement au multi-accueil Les P'tits Loups, cela peut

arriver à tout le monde d'être malade le matin, mais nous avons toujours une soupape de sécurité. Nous connaissons le côté bénéfique lucratif de ces structures, ils sont trop à tirer, nous avons donc demandé aussi des statistiques d'encadrement et qu'il y ait dans ces structures la mise en place d'un poste soit volant entre deux crèches, mais que s'il y a une absence le matin, ils ne soient pas bloqués dans les quotas.

Question n°4: Les effectifs du personnel municipal du CTM.

#### M. GARNIER

Vous savez tous, ce n'est pas un secret pour vous, que le service est en cours de réorganisation. Il y a à ce jour 26 agents au CTM avec de nouvelles arrivées récentes, entre autres un nouveau DST (Directeur des Services Techniques) que nous avons pris pour continuité de service, un responsable de voirie est en cours de recrutement et qui a validé son arrivée et nous avons également un architecte au pôle bâtiment. Je parlais des postes de responsables, mais il y a également des agents en cours de recrutement et notamment au service des espaces verts et au service voirie.

#### M. DE FRUYT

Quel est l'objectif de l'effectif?

#### M. GARNIER

Cela doit être autour de 7 personnes en cours de recrutement.

#### M. LE MAIRE

Question n° 5 : engagement de la phase 2 du projet Nexity route d'Antony.

#### M. SEGUIN

Sur un plan opérationnel, nous sommes concernés par l'installation du nouveau bureau de Poste et d'autre part par celle des pompiers. Nous avons rencontré La Poste pour envisager l'aménagement intérieur du nouveau bureau de Poste sur une surface de 160 m². En outre, sur l'autre point, les pompiers, nous avons depuis 1 an des réunions trimestrielles avec le SDIS 91 en mode projet afin de bien définir le cahier des charges. Parallèlement, puisqu'il faut construire, nous avançons sur la partie administrative et nous avons notablement progressé en décembre dernier puisqu'après 1 an d'efforts pénibles, nous avons fini par avoir l'avis des Domaines sur le prix de base de vente, puisque nous pouvons ensuite vendre beaucoup plus cher si par hasard nous avions un acheteur ce qui est très bon pour la commune et je ne vois d'ailleurs pas pourquoi nous nous inquiéterions puisque c'est positif. Nous avons eu l'avis des Domaines pour un montant de 2 333 000 euros. Le projet progresse donc à son rythme.

#### M. LE MAIRE

Question n° 6 : « comme demandé en Commission, nombre d'adhérents Wissoussiens et non Wissoussiens ».

Cela a été envoyé cet après-midi et j'espère que vous l'avez reçu.

#### M. DE FRUYT

Pouvons-nous faire une question orale?

#### M. LE MAIRE

Conformément au règlement intérieur, toute question orale sera reportée à l'ordre du jour du Conseil suivant, mais vous pouvez l'émettre.

#### M. DE FRUYT

J'écrirai.

#### M. LE MAIRE

La séance est levée à 00h48 et un merci particulier au public d'avoir tenu jusqu'à 1 heure du matin, mais il y avait encore aujourd'hui une délibération importante, elles étaient toutes importantes, mais un peu plus longue avec la présentation d'ADP.

Fait à Wissous, le 18 mars 2024

Adjointe au Maire

Léna COCO Secrétaire de séance

Par delégation Léna COCO Adjointe au Maire Le Maire, Florian GALLANT